



United Nations
Convention to Combat
Desertification

UNCCD **SPI** Science - Policy
Interface



Rapport de l'Interface Science-Politique

Créer un environnement favorable à la neutralité en matière de dégradation des terres

et à sa contribution potentielle à l'amélioration du bien-être, des moyens de subsistance et de l'environnement





United Nations Convention to Combat Desertification

Les désignations employées et la présentation du matériel dans ce produit d'information n'expriment en aucune manière l'opinion de la Convention de l'ONU sur la lutte contre la désertification (CNULCD) concernant le statut juridique ou de développement de tout pays, territoire, ville ou région ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. La mention d'entreprises ou de produits de fabricants spécifiques, qu'ils soient ou non brevetés, ne signifie pas que ceux-ci ont été avalisés ou recommandés par la CNULCD de préférence à d'autres de nature similaire qui ne sont pas mentionnés.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou les politiques de la CNULD.

Rapport de l'Interface Science-Politique

Créer un environnement favorable à la neutralité en matière de dégradation des terres

et à sa contribution potentielle
à l'amélioration du bien-être,
des moyens de subsistance et
de l'environnement

Comment citer ce document :

P. H. Verburg, G. Metternicht, C. Allen, N. Debonne, M. Akhtar-Schuster, M. Inácio da Cunha, Z. Karim, A. Pilon, O. Raja, M. Sánchez Santivañez et A. Senyaz. 2019. Créer un environnement favorable à la neutralité en matière de dégradation des terres et à sa contribution potentielle à l'amélioration du bien-être, des moyens de subsistance et de l'environnement. Un rapport de l'Interface Science-Politique. Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), Bonn, Allemagne.

Publié en 2019 par la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), Bonn, Allemagne.

© 2019 UNCCD. Tous droits réservés.

CNULCD-ISP Séries Techniques No.04

ISBN 978-92-95117-10-5 (Copie imprimée)

ISBN 978-92-95117-16-7 (Copie électronique)

Photographies ©

Woman working on rice plant farm, Southeast Sulawesi, Indonesia © Yusuf Ahmad/ICRAF

Traditional Village, Tahoua, Niger © Yann Arthus-Bertrand/GoodPlanet Foundation

Ibrahim Thiaw © Natalia Mroz UN Environment/UNCCD

Women farmers plow their fields in Gnoungouya Village, Guinea © Dominic Chavez/World Bank

Aerial of fields © Yann Arthus-Bertrand/GoodPlanet Foundation

Africa Rising, Babati, Tanzania © S. Malyon/CIAT

Agriculture in Israel © State of Israel/Flickr Creative Commons

Harvesting Corn, Kampong Cham, Cambodia © World Bank/Chhor Sokunthea

Agriculture in Turkey © Bayram Ayhan/UNCCD Photo Contest

Mapping exercise in Jhalokhati, Bangladesh © Mélody Braun/Flickr Creative Commons WorldFish

Tea farms, Tana River watershed, Kenya © Georgina Smith/CIAT

Women involved in community meeting to discuss village reconstruction, Yogyakarta, Indonesia

© Nugroho Nurdikiawan Sunjoyo/World Bank

In the Anatolian Highlands of Turkey, between Ankara and Hattousa

© Yann Arthus-Bertrand/GoodPlanet Foundation

Gadulla village, Mojo, Ethiopia © P. Lowe/CIMMYT

Terraced Fields, Rwanda © A'Melody Lee/World Bank

Coordonnateurs de publication : Stefanie Gastrow et Jeroen Van Dalen

Conception et mise en page : Katja Cloud www.cloud-7-design.de, Anne Stein www.annestein.de

Assistant de projet : José Carlos Tello Valle Hiriart

Cette publication est imprimée sur du papier 100% recyclé FSC.

Soutenu par l'UNCCD, l'Union européenne et l'Initiative Changwon du Service coréen des forêts.



Rapport de l'Interface Science-Politique

Créer un environnement favorable à la neutralité en matière de dégradation des terres

et à sa contribution potentielle
à l'amélioration du bien-être,
des moyens de subsistance et
de l'environnement



Auteurs et réviseurs

Auteurs principaux : Peter H. Verburg et Graciela Metternicht

Contributeurs : Cameron Allen, Niels Debonne, Mariam Akhtar-Schuster, Marcelo Inácio da Cunha, Zahurul Karim, André Francisco Pilon, Omer Muhammad Raja, Marioldy Sánchez Santivañez, Ahmet Şenyaz

Relecteurs internes : Barron Joseph Orr, Annette Cowie, Johns Muleso Kharika, German Kust, María Angélica Fernández García, Carl Kojo Fiati, Marcos Montoiro

Relecteurs externes : Elena María Abraham, Youssef Brahimi, Alexander Erlewein, Mykola Miroshnychenko, Everlyne Nairesiae, Oumar Sylla, Richard Thomas, Pyunghwa Yoon

« Créer un environnement favorable à la neutralité en matière de dégradation des terres et à sa contribution potentielle à l'amélioration du bien-être, des moyens de subsistance et de l'environnement » a été préparé conformément aux règles et procédures établies par la Conférence des Parties à la CNULCD, par lequel toute production scientifique préparée sous la supervision de l'Interface Science-Politique (ISP) devrait être soumise à un processus d'examen international indépendant (décision 19/COP.12).

Le document a été préparé par une équipe constituée de 2 auteurs principaux et de 9 auteurs ayant contribué. Trois réunions des auteurs ont eu lieu (juillet 2018 à Séoul (Corée), octobre 2018 et février 2019 à Bonn (Allemagne)). Des membres de l'ISP ainsi que des experts externes en gouvernance foncière, en mise en œuvre du projet de définition d'objectifs NDT et en développement durable ont participé à ces réunions. Les documents de référence 1 et 2 (voir les documents complémentaires disponibles à l'adresse <<http://www.unccd.int/spi2019-2>>) décrivent plus en détail le cadre méthodologique.

L'ébauche produite par les auteurs a fait l'objet d'un processus d'examen par les pairs en deux étapes, comprenant un examen interne et un examen scientifique externe indépendant. Pour ce dernier, cinq relecteurs externes (experts indépendants) de différentes régions relevant de la CNULCD et deux représentants d'organisations internationales concernés par les processus de la Convention sur la Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT) ont été sélectionnés. Les auteurs principaux ont veillé à ce que tous les commentaires de l'examen par les pairs soient pris en considération de manière appropriée. Un résumé du rapport a été examiné par le Bureau de la Conférence des Parties de la CNULCD.

Avant-propos

Alors que plus de deux milliards d'hectares peuvent être restaurés, près de la moitié de la population mondiale ressent l'impact de la dégradation des terres. Bien que d'importantes avancées aient été réalisées dans ce sens, les progrès sont lents en termes de prévention de la dégradation d'autres zones, afin d'atteindre la neutralité globale. Reconnaisant pourquoi les obstacles à la réalisation de cet objectif sont liés à la coordination stratégique des actions plutôt qu'à des questions techniques, le présent rapport utilise des preuves scientifiques pour ouvrir la voie vers à une approche holistique qui lie la gestion des terres et de la sécheresse à l'amélioration du bien-être, des moyens de subsistance et de l'environnement des personnes les plus touchées.

En raison de des liens extrêmement étroits entre les terres, la biodiversité et le changement climatique, les progrès réalisés dans l'un des trois domaines peuvent également créer des opportunités pour les deux autres. Toutefois, la réalisation de ce potentiel exige un environnement politique cohérent, qui favorise la gouvernance et la planification foncière indispensables à la réalisation d'investissements efficaces et responsables. Afin de favoriser la création d'un tel environnement, le rapport explore les politiques et réglementations inclusives, les institutions engagées, l'accès au financement et l'efficacité de l'interface science-politique. Par conséquent, le rapport passe en revue la littérature relative aux tendances en matière de gouvernance foncière et de marchés, mesure la perception et les attentes des parties prenantes et situe ces résultats dans le contexte des cibles nationales.

Le rapport aborde ensuite les liens entre cet environnement favorable, la neutralité en matière de dégradation des terres et les bénéfices plus larges qui en résultent pour le développement durable. Il met par exemple en lumière non seulement les problèmes que pose la dégradation des terres pour les opportunités économiques, la sécurité alimentaire et hydrique, la santé physique et mentale, et les conflits ou l'identité culturelle, mais aussi les raisons pour lesquelles ils ont tendance à être plus graves pour les populations pauvres

et vulnérables, de manière disproportionnée pour les femmes. En même temps, les auteurs démontrent pourquoi l'inverse est tout aussi vrai : l'autonomisation des femmes peut avoir un impact positif sur la gestion des terres. Fondamentalement, les auteurs prennent soin de souligner qu'il ne faut pas s'attendre à ce que ces bénéfices soient toujours accumulés ou partagés de façon égale. Ils reconnaissent en particulier qu'il n'existe pas de solution unique en matière de régime foncier. D'une part, les gestionnaires de terres sont plus susceptibles d'investir dans des mesures durables si leurs actifs sont suffisamment en sécurité pour générer des bénéfices et des revenus à long terme. D'autre part, cette sécurité peut être menacée par des interventions, telles que l'affectation de terres pour des actions de boisement, visant à résoudre des problèmes environnementaux plus vastes mais ayant pour conséquence négative la réduction des actifs et des revenus des ménages ruraux. Ainsi, les politiques visant à accroître la sécurité de la propriété foncière doivent être intégrées dans un environnement propice à la neutralité en matière de dégradation des terres, permettant d'éviter les conséquences sociales, environnementales ou économiques non souhaitées.

Cet incroyable mélange de complexité et d'opportunités explique pourquoi la Conférence des Parties a demandé davantage de preuves pour soutenir la conception et la mise en œuvre de politiques et de projets de gestion des terres susceptibles de multiplier les bénéfices pour le développement durable et de minimiser les risques en vue de leur succès. Je pense que le présent rapport propose clairement les principaux leviers structurés à prendre en compte, et fournit des exemples concrets pour les illustrer. Je remercie tous ceux qui ont été et seront impliqués dans sa préparation et diffusion dans les délais impartis et, plus important encore, dans sa mise en application.



Ibrahim Thiaw
*Secrétaire exécutif
Convention des Nations unies sur
la lutte contre la désertification*



Synthèse

Les objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015 comprennent un objectif sur la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) (ODD 15.3). Atteindre et maintenir la NDT nécessite de relever un défi de gouvernance foncière pour orienter la gestion des terres de manière à éviter, réduire et inverser la dégradation des terres. L'adoption de la NDT peut être catalysée par la création d'un environnement favorable à la NDT et par la conception et la mise en œuvre de mesures qui procurent de multiples bénéfices en sauvegardant et en améliorant le bien-être et les moyens de subsistance des personnes touchées par la dégradation des terres tout en améliorant une série de conditions environnementales. Ce rapport fournit des preuves scientifiques sur la configuration de l'environnement favorable à la NDT et les opportunités pour de multiples bénéfices.

Trois approches sont utilisées pour délimiter la base de preuves. Tout d'abord, une analyse documentaire résume les tendances actuelles en matière de gouvernance foncière et de marchés fonciers, et en évalue les implications pour la NDT. Deuxièmement, une enquête auprès des praticiens et des experts impliqués dans le processus de la NDT permet d'évaluer leurs perceptions et leurs attentes concernant l'environnement favorable, les bénéfices multiples et les progrès et l'évolution en général de la NDT. Troisièmement, un examen des rapports de pays du programme de définition des cibles de la NDT (TSP) contextualise les résultats de l'enquête. Les enseignements tirés de ces sources sont triangulés pour formuler des messages clés et des recommandations pratiques. Celles-ci soulignent la nature multidimensionnelle de l'environnement favorable à la NDT, qui exige une intégration verticale et horizontale accrue des institutions et des mécanismes de gouvernance.

En outre, la gouvernance foncière et la sécurité du régime foncier doivent être adaptées aux conditions locales. Les faits mettent en évidence la dynamique de la gouvernance foncière et les impacts croissants des chaînes de valeur mondiales sur la gestion locale des terres, offrant à la fois des défis et des opportunités pour la mise en œuvre de la NDT. Les acteurs de la NDT attendent beaucoup des multiples bénéfices de la mise en œuvre de la NDT en termes de bien-être et de moyens de subsistance. Les preuves indiquent que le niveau d'bénéfices multiples obtenus dépend fortement des conditions contextuelles. Par conséquent, il est nécessaire d'évaluer les dimensions politiques, socio-économiques et culturelles qui caractérisent une zone ou un pays cible afin de mieux aligner la NDT avec les autres cibles nationales.

Pour parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres, il faut un environnement favorable : des politiques et réglementations appropriées et inclusives, des institutions durables, un accès au financement et une interface science-politique efficace. Grâce à une gouvernance inclusive et responsable, les terres peuvent être maintenues en équilibre, ce qui est la clé de la sécurité alimentaire, de l'atténuation des changements climatiques, de l'adaptation et de la conservation de la biodiversité.





Matières

	Auteurs et réviseurs	6
	Avant-propos	7
	Synthèse	8
	Liste des figures/tableaux/encadrés	12/13
	Liste des abréviations	14
	Glossaire des termes clés	16
	1. Contexte	20
	2. Les liens entre la dégradation des terres, le bien-être et les moyens de subsistance, et un environnement favorable à la neutralité en matière de dégradation des terres	26
	2.1. Un environnement favorable à la neutralité en matière de dégradation des terres	30
	2.2. Bénéfices multiples	32
	3. Objectifs, approche et méthodologie	36
	3.1. Analyse documentaire	40
	3.2. Enquête sur la neutralité en matière de dégradation des terres	41
	3.3. Examen des rapports de pays du Programme de définition des cibles de neutralité en matière de dégradation des terres	42
	4. Messages clés	44
	4.1. Données empiriques et contextuelles sur l'environnement favorable à la neutralité en matière de la dégradation des terres et ses multiples bénéfices	46
	4.1.1. Résultats de l'enquête auprès des acteurs de la neutralité en matière de dégradation des terres et de l'examen des rapports de pays du programme de définition des cibles de neutralité en matière de dégradation des terres	46
	4.1.2. Un environnement favorable efficace	49
	4.1.3. Bénéfices multiples	52
	4.2. Documentation de preuves sur les dimensions de la gouvernance foncière de la neutralité en matière de dégradation des terres	53
	4.2.1. Tendances des mécanismes actuels de gouvernance foncière et acteurs impliqués	53
	4.2.2. Mécanismes de mise en œuvre des décisions de neutralisation de la dégradation des sols dans la gouvernance foncière	60
	5. Propositions	66
	5.1. Dimension institutionnelle d'un environnement favorable	68
	5.2. Dimension financière d'un environnement favorable	69
	5.3. Dimension politique et réglementaire d'un environnement favorable	69
	5.4. La dimension science-politique d'un environnement favorable	70
	5.5. Bénéfices multiples	70
	Références	72

Liste des figures

FIGURE 1	Cadre conceptuel des liens entre la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT), l'environnement favorable et la concrétisation d'avantages multiples.	29
FIGURE 2	La gouvernance foncière s'articule autour de trois grands thèmes : la planification territoriale, le régime foncier et les interventions fondées sur la gestion des terres.	31
FIGURE 3	L'approche méthodologique de ce rapport.	39
FIGURE 4	Résultats de l'enquête : perceptions des politiques, procédures et incitations les plus importantes pouvant aider à mettre en œuvre la neutralité en matière de dégradation des terres (% des répondants dans chaque rang ; n=240)	48
FIGURE 5	Résultats de l'enquête : perceptions des cinq défis les plus importants pour la mise en œuvre de la neutralité en matière de dégradation des terres à l'avenir (% des répondants ; n=190)	48
FIGURE 6	Résultats de l'enquête : perceptions des avantages multiples attendus de la mise en œuvre de la neutralité en matière de dégradation des terres (% des répondants ; n=190)	49
FIGURE 7	Résumé des résultats de l'examen des 30 rapports de pays des Programmes de définition des cibles de la neutralité en matière de dégradation des terres (PDC de NDT) : modes et scores moyens sur quatre pour chaque critère.	50
FIGURE 8	La gouvernance foncière, un exercice d'équilibre entre trois objectifs généraux	53
FIGURE 9	Trois voies théoriques allant d'une sécurité accrue du régime foncier à un investissement dans la gestion durable des terres, avec une indication des éléments actuellement disponibles.	55
FIGURE 10	Corroboration des hypothèses sélectionnées dans les études quantitatives, basée sur Higgins et al. (2018).	56
FIGURE 11	La planification intégrée de l'utilisation des sols (ILUP), un exercice d'équilibre entre trois grandes priorités.	61

Liste des tableaux

TABLEAU 1	Description des éléments de preuve du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, utilisée pour évaluer les éléments de preuve figurant dans le présent rapport Mastrandrea et al. (2010).	41
TABLEAU 2	Échelle de Nuffield des interventions de gouvernance publiques et privées en faveur de la neutralité en matière de dégradation des terres.	64

Liste des encadrés

ENCADRÉ 1	Bien-être humain et moyens de subsistance	30
ENCADRÉ 2	Recettes du succès dans les projets d'administration des biens fonciers	57
ENCADRÉ 3	Dimensions du genre dans la gouvernance foncière	59

Abréviations

ECO	Pays de l'Europe centrale et orientale
COP	Conférence des Parties
OSC	Organisation de la société civile
DDTS	Désertification, dégradation des terres et sécheresse
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GCF	Green Climate Fund (Fond vert pour le climat)
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
MM	Mécanisme mondial de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification
IDH	Indice de développement humain
OIG	Organisation intergouvernementale
PIBSE	Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
ALC	Amérique latine et Caraïbes
NDT	Neutralité en matière de dégradation des terres
ATGE	Acquisition de terres à grande échelle
FTM	Ferme de taille moyenne
PAN	Programme d'action national
PND	Plan national de développement
ONR	Organisme national responsable
NM	Nord-Méditerranée
REDD+	Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement, ainsi que le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement
ODD	Objectif de développement durable
GFD	Gestion foncière durable
SMART	Spécifié, mesurable, acceptable, réaliste, situé dans le temps
COS	Carbone organique du sol
ISP	Interface Science-Politique
PDC	Programme de définition des cibles
CNULCD	Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
DVGR	Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (Food and Agriculture Organization of the United Nations, 2012)

L'amélioration du bien-être et des moyens de subsistance peut contribuer à créer un environnement favorable à la neutralité en matière de dégradation des terres et favoriser l'adoption d'une gestion durable des terres.



Glossaire

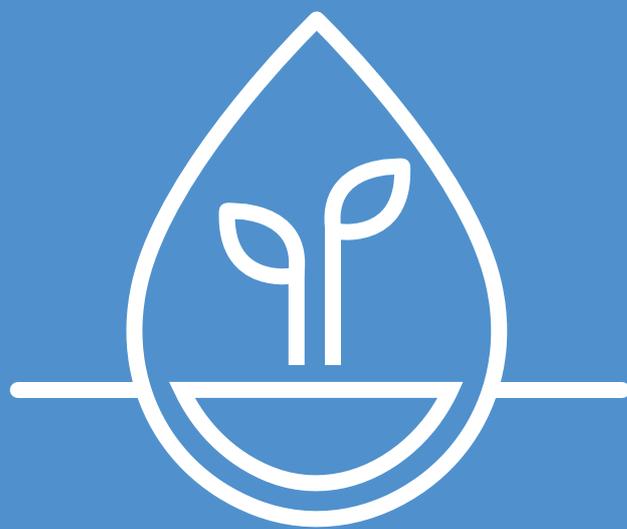
Programmes de conseils agricoles	Efforts visant à diffuser des informations sur la gestion des terres et l'agriculture aux gestionnaires des terres. Cela inclut les programmes de formation et de visite, les groupes de producteurs participatifs et les conseils sur demande, et peut se faire en personne ou par voie électronique.
Coordination (horizontale et verticale)	La coordination horizontale fait référence à la coordination entre différents secteurs et ministères. La coordination verticale fait référence à la coordination entre les différents niveaux de gouvernement (par exemple, national, provincial, municipal).
Gouvernance foncière coutumière	Gouvernance foncière localisée où l'autorité est principalement investie dans les institutions traditionnelles. Cela inclut les droits fonciers des autochtones.
Environnement favorable	<p>La combinaison d'éléments contextuels permettant d'avancer vers un objectif clairement défini (Akhtar-Schuster et al., 2011).</p> <p>Une personne qui prend des décisions (Collins, n.d.). Dans un contexte de NDT, les décideurs incluent toute personne qui prend des décisions liées à l'utilisation et à la gestion des terres (ex. les politiciens, les planificateurs, les gestionnaires, les praticiens, les utilisateurs des terres).</p>
Mécanisme mondial	Organe opérationnel de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) qui aide les pays intéressés à traduire les cibles de la CNULCD en actes et à atteindre ainsi la neutralité en matière de dégradation des terres.
Gouvernance foncière hybride	Décisions mixtes, publiques et privées, concernant l'accès à la terre et son utilisation. Les gouvernements peuvent, par exemple, soutenir des initiatives privées telles que les éco-certificats, et les entreprises privées peuvent choisir d'exiger des fournisseurs des normes de gestion durable plus strictes que celles requises par la loi.

Neutralité en matière de dégradation des terres	Un état où la quantité et la qualité des ressources en terres nécessaires pour assurer le fonctionnement et les services de l'écosystème et renforcer la sécurité alimentaire restent stables ou augmentent dans des échelles temporelles et spatiales et des écosystèmes spécifiques. (décision 3/COP.12, UNCCD, 2015a).
Mesure de neutralité en matière de dégradation des terres	Toute politique ou action sur le terrain visant à atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres et les cibles définies dans les programmes de définition des objectifs.
Formalisation des terres	L'enregistrement des droits fonciers (pour utiliser, accéder et contrôler la terre et ses ressources associées) par des instituts reconnus par la loi. Cela peut (mais ce n'est pas indispensable) inclure la délivrance de titres fonciers.
Gouvernance foncière	Le processus de prise de décisions concernant l'accès à la terre et son utilisation, la façon dont ces décisions sont mises en œuvre et la façon dont les intérêts conflictuels dans les terres sont conciliés (GLTN, 2018).
Gestion des terres	Pratiques appliquées à la gestion des ressources terrestres.
Régime foncier	La relation entre les personnes, en tant qu'individus ou groupes, par rapport à la terre (Food and Agriculture Organization of the United Nations, 2002).
Sécurité du régime foncier	Le niveau de certitude que les relations et les accords subséquents au sein d'un régime foncier sont maintenus et reconnus par les autres.
Titre foncier	Certificat légal attestant que le titulaire (individuel, conjugal ou collectif) a des droits précis sur la terre en question.

Utilisation des terres	Tous les arrangements, activités et contributions que les gens entreprennent dans un certain type de couverture terrestre (Watson et al., 2000).
Planification territoriale	La planification territoriale consiste en une évaluation systématique du potentiel des terres et en eau, des solutions de remplacement pour l'utilisation des terres et des conditions économiques et sociales afin de sélectionner et d'adopter les options d'utilisation des terres les plus souhaitables (Food and Agriculture Organization of the United Nations, 1993).
Moyens de subsistance	Les capacités, les atouts et les activités qui contribuent au bien-être d'une personne ou d'un ménage (Chambers and Conway, 1992).
Bénéfices multiples	La combinaison de résultats environnementaux bénéfiques à l'amélioration du bien-être et des moyens de subsistance, et vice versa.
Neutralité	La neutralité implique l'absence de perte nette par rapport à que la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) est censée maintenir. Ainsi, « aucune de perte nette » dans ce contexte signifie que le capital naturel terrestre est maintenu ou amélioré entre le moment de la mise en œuvre du cadre conceptuel de la NDT (t0, généralement l'année 2015, lorsque la décision d'atteindre la NDT a été adoptée par la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification) et une date future (telle que l'année 2030) lorsque les progrès sont contrôlés (t1) (Orr et al., 2017).
Gouvernance foncière publiques ou privées	La gouvernance foncière publique fait référence aux processus liés à la terre initiés et dirigés par les gouvernements (sous-)nationaux. Dans la gouvernance foncière privée, les acteurs de la chaîne de valeur remplissent ce rôle.

Réadaptation	Processus consistant à utiliser un paysage pour un usage nouveau ou modifié afin de servir un objectif humain particulier (United Nations Convention to Combat Desertification, 2016).
Résilience	Capacité d'un système à absorber les perturbations et à se réorganiser de manière à conserver essentiellement la même fonction, la même structure et le même retour d'information, c'est-à-dire la capacité du système à continuer de fournir les mêmes services écosystémiques en cas de perturbation (Walker et al., 2004).
Rétablissement	Le processus de retour d'un écosystème à une condition naturelle antérieure (United Nations Convention to Combat Desertification, 2016).
Gestion durable des terres	L'utilisation des ressources en terres, y compris les sols, l'eau, les animaux et les plantes, pour la production de biens répondant aux besoins humains en constante évolution, tout en garantissant le potentiel productif à long terme de ces ressources et le maintien de leurs fonctions environnementales.
Bien-être	La mesure dans laquelle les besoins et capacités humains fondamentaux sont satisfaits (Doyal and Gough, 1984; Sen, 2001; Sen, 1994; Sen, 1993; Sen, 1990).





Contexte



Le présent rapport vise à fournir des données scientifiques sur la configuration d'un environnement favorable efficace pour atteindre et maintenir la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT), avec la possibilité de générer de multiples bénéfices, améliorant le bien-être et les moyens d'existence ainsi que les conditions environnementales des personnes touchées par la désertification/dégradation des terres et la sécheresse.



Une analyse documentaire, une enquête auprès des acteurs de la NDT et un examen des rapports de pays du programme de définition des cibles de NDT sont combinés pour évaluer le rôle de l'environnement favorable à la NDT et la manière dont les mesures prises pour la NDT permettent d'atteindre la NDT parallèlement aux autres objectifs de développement durable.

Synthèse Les objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015 comprennent un objectif sur la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) (ODD 15.3). Afin de mettre en œuvre l'objectif de la NDT, la Conférence des Parties a décidé, à sa douzième session (COP 12), d'inclure dans le programme de travail 2016-2017 sur l'Interface Science-Politique (ISP) un objectif visant à fournir des orientations scientifiques pour la mise en œuvre de l'objectif volontaire de NDT.¹ L'ISP a élaboré un cadre conceptuel scientifique pour la NDT, en² tenant compte de la décision³ d'élaborer des directives pour la formulation cibles et d'initiatives nationales en matière de NDT.

Le secrétariat et le Mécanisme Mondial (MM) de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) soutiennent les pays parties intéressés par le biais du Programme de définition des cibles de NDT (PDC). Au total, 122 pays ont participé au PDC à ce jour. L'ISP et le secrétariat ont collaboré avec le MM pour fournir des éléments pour l'élaboration des directives pour la définition des cibles au niveau national.⁴

En s'appuyant sur le cadre conceptuel et scientifique de la NDT, il y a maintenant un besoin insatisfait de preuves scientifiques sur les options d'interventions fondées sur la gestion des terres pour aider les décideurs et praticiens dans la réalisation de la vision de la NDT.

En s'appuyant sur le cadre conceptuel et scientifique de la NDT, il y a maintenant un besoin insatisfait de preuves scientifiques sur les options d'interventions fondées sur la gestion des terres pour aider les décideurs et praticiens dans la réalisation de la vision de la NDT. Cherchant à combler cette lacune importante en matière de connaissances, les pays parties ont demandé⁵ à l'ISP de fournir des preuves scientifiques de la contribution potentielle de la NDT au renforcement du bien-être et des moyens de subsistance ainsi qu'aux conditions environnementales des personnes touchées par la désertification/dégradation des terres et la sécheresse (DDTS). Cette base factuelle sur les options d'intervention sur la terre est nécessaire pour la conception et la mise en œuvre des politiques, ainsi que pour les projets des organismes d'aide, du secteur privé et des organisations gouvernementales et non gouvernementales impliqués dans les phases qui suivent la définition des cibles de la NDT, afin de faire progresser le ODD 15.3 en maximisant les bénéfices multiples et en minimisant les effets négatifs externes.

1 Décision 21/COP.12.

2 ICCD/COP(13)/CST/2.

3 3/COP.12.

4 Liste récapitulative Projets et programmes de transformation (PPT) pour la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) : <<https://knowledge.unccd.int/knowledge-products-and-pillars/access-capacity-policy-support-technology-tools/checklist-land>>.

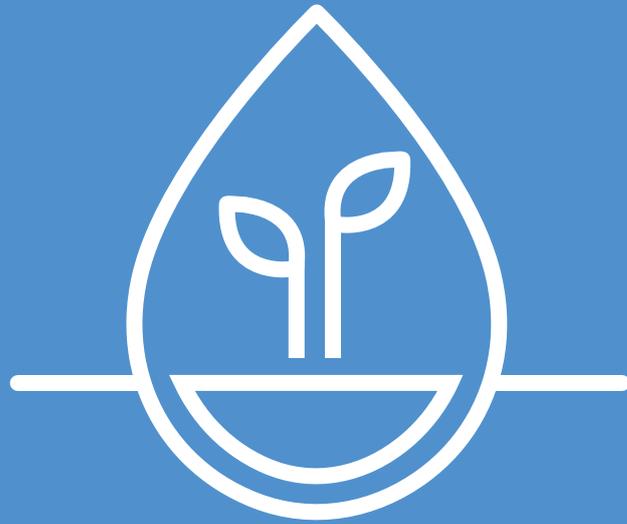
5 ICCD/COP(13)/CST/7, Programme de travail pour l'interface science-politique (ISP) pour l'exercice biennal 2018-2019 (objectif 1.2).



La COP a en outre demandé à l'ISP de fournir des exemples pour montrer comment les interventions fondées sur la gestion des terres visant à éviter et à réduire la dégradation par une gestion durable des terres (GDT) ou à inverser la dégradation des terres par des mesures de réhabilitation et de restauration améliorent le bien-être et les moyens de subsistance des populations afin d'encourager le recours à de telles interventions.⁶

6 Les pays parties ont demandé à l'interface science-politique de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) de rassembler des preuves scientifiques sur la contribution de la NDT à l'amélioration du bien-être et des moyens de subsistance des personnes touchées par la désertification, dégradation des terres et sécheresse (DDTS), décision ICCD/COP(13)/CST/7, programme de travail de l'ISP pour l'exercice biennal 2018-2019, objectif 1.2. La demande visait à obtenir un rapport fournissant des preuves scientifiques de la manière dont les interventions basées sur les terres peuvent améliorer le bien-être et les moyens de subsistance des populations tout en améliorant simultanément l'état de l'environnement. La NDT est un nouveau concept puisque l'objectif des ODD 15.3 sur la NDT a été adopté par les Nations Unies en septembre 2015, tandis que le programme de fixation d'objectifs pour la NDT est en cours et que les pays ont commencé à prendre des mesures en faveur de la NDT pour atteindre leurs objectifs respectifs récemment. Par conséquent, nous ne disposons pas de suffisamment de preuves pour défendre la relation de cause à effet entre les mesures et les bénéfices. Deux ans seulement après l'adoption de la NDT (programme de travail actuel de l'ISP lancé en 2018), son adoption par les pays a nécessité un recadrage de la demande initiale du programme de travail afin de se concentrer davantage sur un environnement porteur afin que les conclusions et les recommandations orientées puissent indiquer les pratiques et les politiques que les pays doivent adopter dans la mise en

œuvre de la NDT, conformément au Cadre stratégique de la Convention 2018-2030, et pour atteindre l'objectif 15.3 des ODD consistant à « s'efforcer de parvenir à un monde neutre en matière de dégradation des sols ». En outre, une enquête en ligne sur la NDT au niveau mondial, couvrant un large éventail de parties prenantes impliquées dans le processus de NDT, a permis de recueillir les « attentes » de différentes parties prenantes concernant les mesures de NDT comme moyens d'obtenir de multiples bénéfices tout en améliorant le bien-être et les moyens de subsistance ainsi que les conditions environnementales. Cette enquête mondiale a permis de recueillir des données sur ce qui est nécessaire pour mettre en œuvre la NDT et ce que les pays espèrent réaliser, ainsi que sur les perspectives d'un large éventail d'acteurs concernés par la création d'un environnement favorable à la mise en œuvre de la NDT. Ces données ont été complétées par une analyse documentaire approfondie ainsi que par l'analyse des rapports de pays des PDC de NDT de toutes les régions, contenant des données factuelles sur l'environnement favorable à la NDT, et permettant de compléter les bases factuelles pour tirer parti des multiples bénéfices de la mise en œuvre de la NDT. Bien que contraint de réorienter l'orientation du rapport, l'IPS répond à l'objectif de son programme de travail (2018-2019), qui est le suivant : « Fournir des preuves scientifiques sur la contribution potentielle de la NDT au renforcement du bien-être, des moyens de subsistance ainsi que des conditions environnementales des personnes touchées par la DDTS ».



Une analyse documentaire, une enquête auprès des acteurs de la NDT et un examen des rapports de pays du programme de définition des cibles de NDT sont combinés pour évaluer le rôle de l'environnement favorable à la NDT et la manière dont les mesures prises pour la NDT permettent d'atteindre la NDT parallèlement aux autres objectifs de développement durable.







Les liens entre la dégradation des terres, le bien-être et les moyens de subsistance, et un environnement favorable à la neutralité en matière de dégradation des terres

- 2.1. Un environnement favorable à la neutralité en matière de dégradation des terres 30
- 2.2. Bénéfices multiples 32



Pour atteindre la neutralité, une planification et un appui institutionnel au-delà de la mise en œuvre des pratiques individuelles de GDT sont nécessaires. Pour que les diverses parties prenantes convergent vers la NDT, deux facteurs sont essentiels pour créer un environnement favorable et de multiples avantages doivent être en place.

La dégradation des terres est un problème environnemental mondial ayant des conséquences économiques et sociales négatives d'une grande portée. Pour l'éviter, la réduire ou l'inverser, il faut mettre en œuvre des pratiques de GDT et des techniques de conservation des sols (voir objectif 1.1 du programme de travail de l'ISP 2018-2019). La mise en œuvre de telles pratiques et techniques repose sur la coopération de nombreuses et diverses parties prenantes, notamment les gestionnaires de terres (agriculteurs, résidents, pasteurs, etc.), les administrations publiques, les entreprises et les organisations non gouvernementales. De plus, atteindre la neutralité nécessite une planification et un soutien institutionnel allant au-delà de la mise en œuvre de pratiques de GDT individuelles. Pour que diverses parties prenantes convergent vers la NDT, deux facteurs essentiels doivent s'aligner :

Un environnement favorable : un contexte adéquat pour progresser vers la NDT doit être créé pour aider au développement, à la mise en œuvre et à l'exécution réussie des mesures de NDT. Les différents facteurs contextuels sont pris en compte dans le cadre de l'environnement favorable à la NDT et comprennent la collaboration de la science et des politiques, la disponibilité de moyens financiers, des arrangements institutionnels stables et une gouvernance foncière responsable et ciblée.

De multiples bénéfiques : étant donné que la NDT fait partie d'un éventail plus large d'objectifs liés à la terre qui font partie des ODD et des agendas nationaux de développement durable,⁷ la recherche de mesures en faveur de la NDT qui

⁷ Voir le document de référence 1, paragraphe 4.1, pour un aperçu des initiatives mondiales relatives à la terre et à la gouvernance foncière.

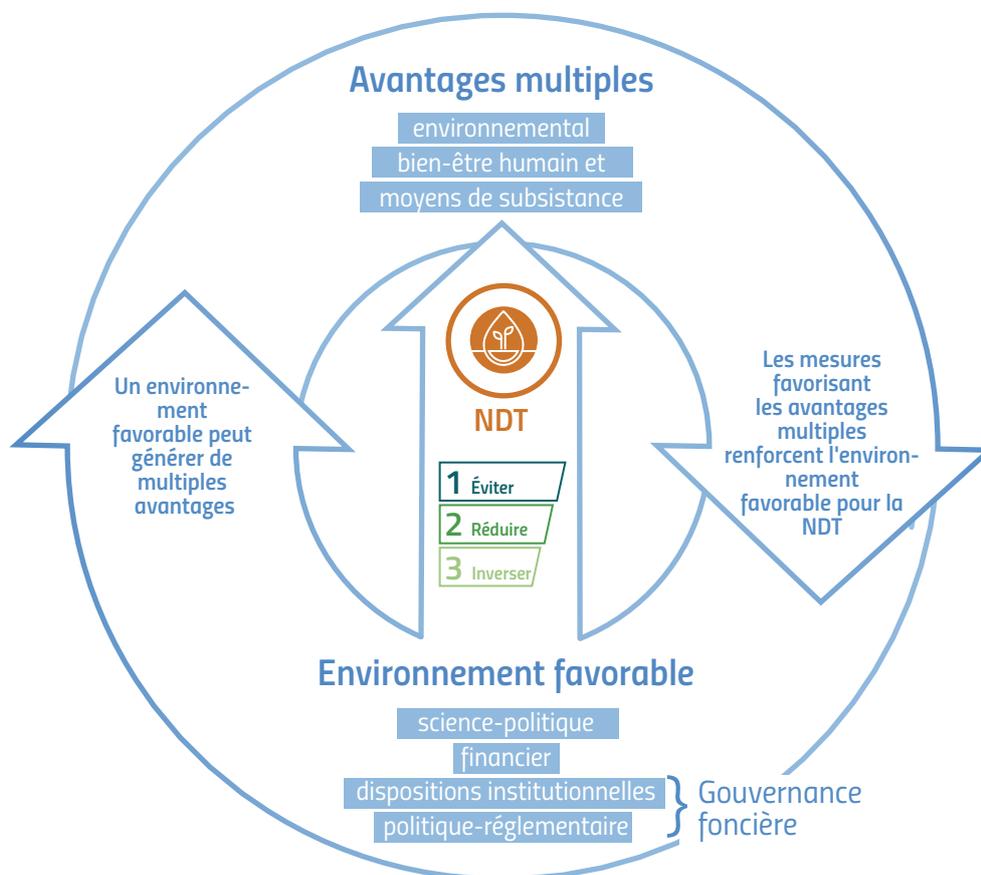


FIGURE 1

Cadre conceptuel des liens entre la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT), l'environnement favorable et la concrétisation d'bénéfices multiples.

Un environnement favorable désigne le contexte dans lequel les trois réponses à la NDT (éviter, réduire, inverser) sont susceptibles d'être mises en œuvre avec succès. Des mesures NDT bien conçues pourront créer de multiples bénéfices. Ces multiples bénéfices renforcent l'environnement favorable et, en même temps, l'environnement favorable peut favoriser de multiples bénéfices. Les quatre dimensions de l'environnement favorable mentionnées dans cette figure jouent un rôle central dans ce rapport, avec une attention particulière accordée à la gouvernance foncière (figure 2).



favorisent également d'autres objectifs peut catalyser les progrès de la NDT. De telles mesures aux bénéfices multiples peuvent améliorer le bien-être humain et les moyens de subsistance tout en améliorant l'état de l'environnement.

Dans ce chapitre, les concepts d'environnement favorable et les multiples bénéfices de la NDT sont définis et introduits, et les liens entre ces concepts sont discutés (Figure 1).

En s'appuyant sur la documentation, on a estimé que l'environnement favorable comprenait quatre dimensions principales : (a) l'ISP et (b) les éléments financiers, (c) institutionnels et (d) réglementaires. Un élément essentiel de ces deux dernières dimensions est la gouvernance foncière.

2.1. Un environnement favorable à la neutralité en matière de dégradation des terres

L'environnement favorable à la NDT est « la combinaison d'éléments contextuels qui permettent de progresser vers la NDT » (Akhtar Schuster et al., 2011). Il décrit essentiellement le contexte dans lequel les projets visant à éviter, réduire ou inverser la dégradation des terres ont le plus de chances d'être initiés et réalisés, allant des PDC à l'échelle nationale aux interventions spécifiques. En s'appuyant sur la documentation,⁸ on a estimé que l'environnement favorable comprenait quatre dimensions principales : (a) l'ISP et (b) les éléments financiers, (c) institutionnels et (d) réglementaires. Un élément

8 Akhtar-Schuster et al. (2017); Akhtar-Schuster et al. (2011); Baynham-Herd et al. (2018); Chasek et al. (2019); Chasek et al. (2015); Cowie et al. (2018); Orr et al. (2017); Enemark (2012); Enemark (2010); Fisher et al. (2018), Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) (2012); Global Mechanism (GM) of the UNCCD (2016a); GM of the UNCCD (2016b); Grainger (2015); Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES) (2018); Stavi and Lal (2015); Wunder and Bodle (2019).

ENCADRÉ 1

Bien-être humain et moyens de subsistance

Le bien-être humain englobe la satisfaction des besoins et des capacités de base des êtres humains (Doyal and Gough, 1984; Sen, 2001; Sen, 1994; Sen, 1993; Sen, 1990), ainsi que des possibilités et des ressources auxquelles ils ont accès (McGregor et al., 2007; Narayan-Parker, 2000). À cet égard, les moyens de subsistance comprennent les capacités, les actifs et les activités qui contribuent au bien-être d'une personne ou d'un ménage (Chambers and Conway, 1992). Les moyens de subsistance comprennent les actifs tangibles tels que les ressources naturelles (ressources forestières ligneuses et non ligneuses, eau, faune sauvage), physiques (abris, infrastructures, équipements) et financières, ainsi que les ressources humaines immatérielles (éducation, compétences, santé) et sociales (institutions, relations, confiance) (Brocklesby and Fisher, 2003; Schrekenberg, 2010; Agarwala et al., 2014).

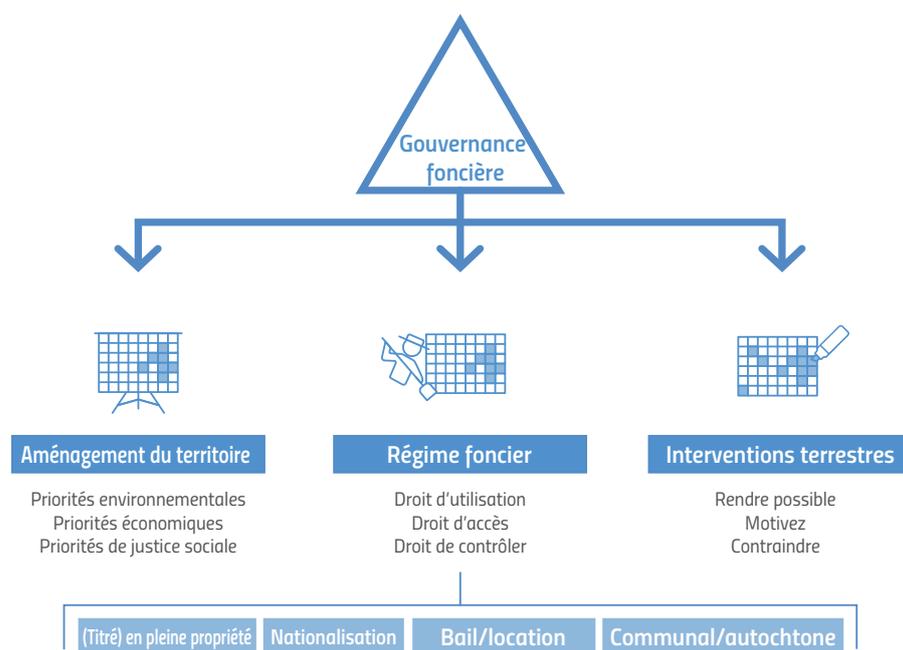


FIGURE 2

La gouvernance foncière s’articule autour de trois grands thèmes : la planification territoriale, le régime foncier et les interventions fondées sur la gestion des terres.

essentiel de ces deux dernières dimensions est la gouvernance foncière, qui est traitée comme un thème spécifique dans le présent rapport. Ces dimensions ne sont pas censées inclure tous les aspects possibles liés à l’environnement favorable, mais comprennent un cadre pratique pour classer les différents aspects de l’environnement favorable.

L’environnement favorable est considéré comme faisant partie intégrante de la mise en œuvre opérationnelle de la NDT et de la concrétisation de multiples bénéfices ; bien que ce rôle central soit reconnu, les connaissances sur les configurations efficaces d’un environnement favorable et la mesure dans laquelle il permet de concrétiser ces bénéfices multiples sont rares. Par conséquent, dans la mise en œuvre du programme de travail de l’ISP, l’objectif 1.2

du programme de travail de l’ISP 2018-2019 doit être fortement axé sur l’environnement favorable.

Créer un environnement favorable est dans une large mesure un exercice de gouvernance foncière. La gouvernance foncière est « le processus par lequel les décisions sont prises concernant l’accès à la terre, son contrôle et son utilisation, la manière dont ces décisions sont mises en œuvre et la manière dont les intérêts conflictuels sur la terre sont conciliés » (GLTN, 2018) (voir figure 2).⁹ Ce rapport évalue la manière dont la gouvernance

9 Pour plus d’informations sur la définition et les éléments de la gouvernance foncière, voir le document de référence 1 dans la documentation supplémentaire disponible à l’adresse <<http://www.unccd.int/spi2019-2>> pour plus de détails.



foncière soutient un environnement favorable et fournit des motivations pour la NDT. À cette fin, la planification territoriale, le régime foncier et les interventions fondées sur la gestion des terres sont discutés et leur rôle dans l'atteinte de la NDT est évalué à l'aide de la documentation récente.

2.2. Bénéfices multiples

Les bénéfices multiples se produisent lorsque les résultats environnementaux positifs sont combinés au bien-être et à l'amélioration des moyens de subsistance (voir les définitions dans l'encadré 1), et vice versa. Lorsque la NDT est en mesure de s'aligner, grâce à ses multiples bénéfices, sur d'autres objectifs politiques, il est possible de mener une action politique cohérente dans tous les secteurs. Étant donné que cela peut considérablement augmenter les chances de réussite de la NDT, il convient de hiérarchiser les interventions capables de tirer parti des multiples bénéfices escomptés. En outre, les multiples bénéfices attendus augmenteront la volonté des gestionnaires des terres d'appliquer la GDT ou conduiront à l'acceptation sociétale de certains des compromis et des coûts potentiels de la

Les bénéfices multiples se produisent lorsque les résultats environnementaux positifs sont combinés au bien-être et à l'amélioration des moyens de subsistance.

NDT. Des consultations avec les parties prenantes et les communautés et une hiérarchisation appropriée des différents résultats et services écosystémiques peuvent aider à garantir que les projets soit conçus à cet effet (Bullock et al., 2011; Lamb et al., 2005; Stanturf et al., 2014).

Les relations entre la NDT, l'environnement favorable et les multiples bénéfices associés peuvent être décrites à travers trois connexions principales :

1. La dégradation des terres peut avoir un impact direct sur le bien-être humain et les moyens de subsistance.

Les moyens de subsistance et le bien-être humain dépendent de leur environnement naturel et interagissent avec lui de nombreuses façons. Les coûts du bien-être humain associés à la dégradation des terres ne sont pas uniquement de nature monétaire, ils incluent des conséquences négatives pour la santé, la cohésion sociale et des impacts sur les pratiques de gestion locales (Fisher et al., 2018). Des études ont montré une corrélation positive entre les services écosystémiques et le bien-être humain (Brauman et al., 2007; Chiesa and De Groot, 2003; Hancock, 2010; King et al., 2014; Knight and Rosa, 2011; Summers et al., 2012). Cependant, la cartographie efficace des liens entre le bien-être humain et les bénéfices dérivés des services écosystémiques est limitée par les décalages temporels et les relations complexes et indirectes. Cela limite l'intégration du bien-être dans les décisions en matière de planification territoriale et de conservation (Norman et al., 2012; Villamagna and Giesecke, 2014; Wilson and Howarth, 2002).

Le récent rapport d'évaluation de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (PIBSE) (2018) conclut qu'il est bien établi que la dégradation des terres conduit à une pauvreté



croissante et à une aggravation des inégalités en affectant négativement le secteur agricole et en réduisant l'accès aux revenus environnementaux sur lesquels les populations pauvres sont relativement plus dépendantes (Potts et al., 2018). Le rapport souligne que la dégradation des terres a des effets divers et de grande portée sur la qualité de vie, entraînant une diminution des perspectives économiques, de la sécurité alimentaire, de la santé physique et mentale, de la sécurité hydrique, de la protection contre les conflits, de l'identité personnelle et culturelle. Cependant, ces impacts ne sont pas répartis de manière uniforme : les effets ont tendance à être plus graves pour les populations pauvres et marginalisées. L'évaluation PIBSE (2018) fournit donc la preuve scientifique que la réduction de la nouvelle dégradation par la GDT ou l'inversion de la dégradation des terres par des mesures de réhabilitation et de restauration contribuera positivement au bien-être et aux moyens de subsistance des populations et aux conditions environnementales.

2. Les mesures de neutralité en matière de dégradation des terres peuvent avoir le potentiel d'améliorer le bien-être et les moyens de subsistance.

Il existe une nouvelle documentation sur les impacts socioéconomiques associés aux mesures de lutte contre la dégradation des terres. Ces impacts peuvent être positifs, par exemple lorsque les interventions réduisent la pauvreté ou créent de nouvelles opportunités (emploi, disponibilité de nouvelles ressources). Des recherches portant sur l'effet des aires protégées au Costa Rica et en Thaïlande ont montré que les communautés situées à proximité des aires protégées ont généralement des taux de pauvreté plus faibles que les communautés qui ne le sont pas (Andam et al., 2010), ce qui suggère un lien avec l'augmentation des revenus et de l'emploi résultant du tourisme qui découle de la présence des aires protégées (Ferraro

Il est démontré que des régimes fonciers plus sûrs augmentent la propension des gestionnaires de terres à investir dans la GDT.

and Hanauer, 2014). D'autres études montrent que les projets axés sur la restauration ou la remise en état des écosystèmes dégradés ont amélioré les possibilités d'emploi, les revenus agricoles, les revenus environnementaux et d'autres aspects du bien-être, tels que la santé, l'équité, la résilience, l'autonomisation et la diversification des moyens de subsistance (Adams et al., 2016; Sendzimir et al., 2011; Reij and Garrity, 2016; Das, 2017). Les programmes de paiement pour services écosystémiques (PSE) sont souvent conçus pour apporter des bénéfices sociétaux tels que la réduction de la pauvreté (Börner et al., 2017).¹⁰

Cependant, les preuves suggèrent également que les interventions ne peuvent pas toujours avoir un impact positif sur le bien-être et les moyens de subsistance, ou peuvent ne pas être distribuées de manière égale. Le bien-être et les moyens de subsistance peuvent également baisser après l'intervention. Par exemple, les programmes de mise en jachère et de reboisement peuvent réduire la base d'actifs des ménages ruraux et donc réduire leurs revenus (Wang et Maclaren, 2012). Dans d'autres cas, on craint que des interventions ayant des objectifs légitimes de durabilité environnementale n'affectent négativement la sécurité du régime foncier (Sunderlin et al., 2018).

¹⁰ Voir le document d'information 1, paragraphe 5.3.3, dans les documents supplémentaires disponibles à l'adresse <<http://www.unccd.int/spi2019-2>> pour plus de détails et une discussion sur le Paiement pour services écosystémiques (PSE).



3. L'amélioration du bien-être et des moyens de subsistance peut contribuer à créer un environnement favorable à la neutralité en matière de dégradation des terres et favoriser l'adoption d'une gestion durable des terres.

Les gestionnaires de terres sont plus susceptibles d'investir dans des mesures de GDT si leurs moyens de subsistance sont suffisants et en sécurité. Ce lien est le plus fortement démontré dans la documentation concernant la sécurité du régime foncier. Il est démontré que des régimes fonciers plus sûrs augmentent la propension des gestionnaires de terres à investir dans la GDT, car ils ont l'assurance de pouvoir profiter des bénéfices à long terme de tels investissements et ont davantage accès à des moyens financiers pour réaliser ces investissements (Higgins et al., 2018; Lawry et al., 2017). Outre l'adoption de la GDT, une sécurité des régimes fonciers accrue devrait avoir des effets sur le bien-être, tels qu'une augmentation des revenus¹¹.

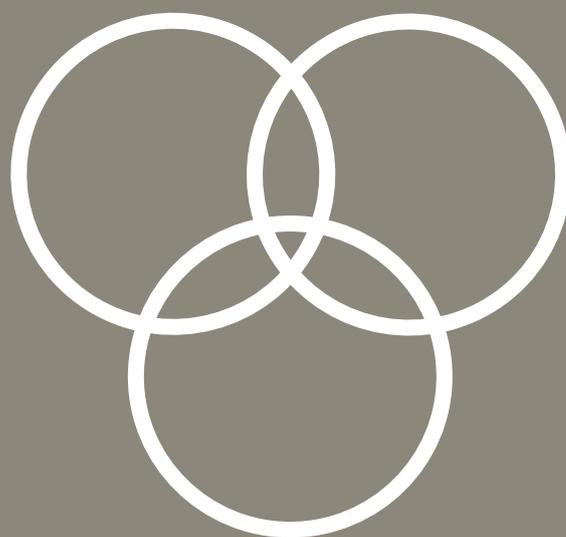
Cela plaide en faveur de la nécessité d'un environnement favorable et efficace pour la GDT qui garantisse que les compromis sont explicites et que les attentes concernant les multiples bénéfices de la GDT sont gérées efficacement. Cela contribuera à garantir la sélection des interventions qui répondent le mieux aux compromis attendus dans un contexte particulier.

11 Les voies théoriques allant de l'amélioration de la sécurité d'occupation aux gains de revenu sont présentées dans le document de base 1, figure 8. Actuellement, les preuves empiriques permettant de prouver ou de réfuter ces effets font défaut, en raison du manque général d'études quantitatives à long terme (voir la figure 10).



Outre l'adoption de la GDT, une sécurité des régimes fonciers accrue devrait avoir des effets sur le bien-être, tels qu'une augmentation des revenus. Cela plaide en faveur de la nécessité d'un environnement favorable et efficace pour la GDT qui garantisse que les compromis sont explicites et que les attentes concernant les multiples bénéfices de la GDT sont gérées efficacement.





Objectifs, approche et méthodologie

3.1.	Analyse documentaire	40
3.2.	Enquête sur la neutralité en matière de dégradation des terres	41
3.3.	Examen des rapports de pays du Programme de définition des cibles de neutralité en matière de dégradation des terres	42



L'environnement favorable et les bénéfices multiples constituent les thèmes centraux de ce rapport de l'ISP (figure 1). Il vise à fournir des preuves scientifiques sur la contribution potentielle de la NDT à l'amélioration du bien-être, des moyens de subsistance et des conditions environnementales des personnes touchées par la DDTs.

A cet effet, quatre grandes questions d'orientation sont posées :

1. Quelles sont les perceptions des acteurs de la NDT concernant un environnement favorable à la mise en œuvre nationale de la NDT, quels progrès ont été réalisés à ce jour et quelles sont les lacunes et les priorités qui subsistent ?
2. Quels bénéfices multiples les acteurs de la NDT perçoivent-ils comme découlant des initiatives de NDT en termes de bien-être, de moyens de subsistance et de résultats environnementaux ?
3. Quelles sont les preuves documentaires disponibles sur les mécanismes actuels de gouvernance foncière, les acteurs impliqués et leurs tendances en tant que composante clé de l'environnement favorable à la NDT ? En quoi les différences dans le contexte de la gouvernance foncière sont-elles un facteur déterminant important de la mise en œuvre de la NDT ?

4. Comment les utilisateurs et gestionnaires autorisés des terres sont-ils habilités ou handicapés, incités ou contraints à prendre des décisions en matière de GDT ?

Pour répondre aux questions directrices, l'étude a adopté trois composantes principales, s'appuyant sur différents types de données probantes qui ont été évaluées dans deux documents de référence (figure 3). Premièrement, une analyse documentaire exhaustive a été entreprise sur les preuves scientifiques relatives à la gouvernance foncière et à l'environnement institutionnel favorable à la NDT afin de présenter l'état actuel des connaissances sur les dynamiques de la gouvernance foncière contemporaine et leur relation avec l'environnement favorable à la NDT (voir le document de référence 1 dans les documents complémentaires, disponibles sur <http://www.unccd.int/spi2019-2> pour plus de détails). Étant donné que la NDT est un concept relativement nouveau, l'analyse et l'examen de la documentation

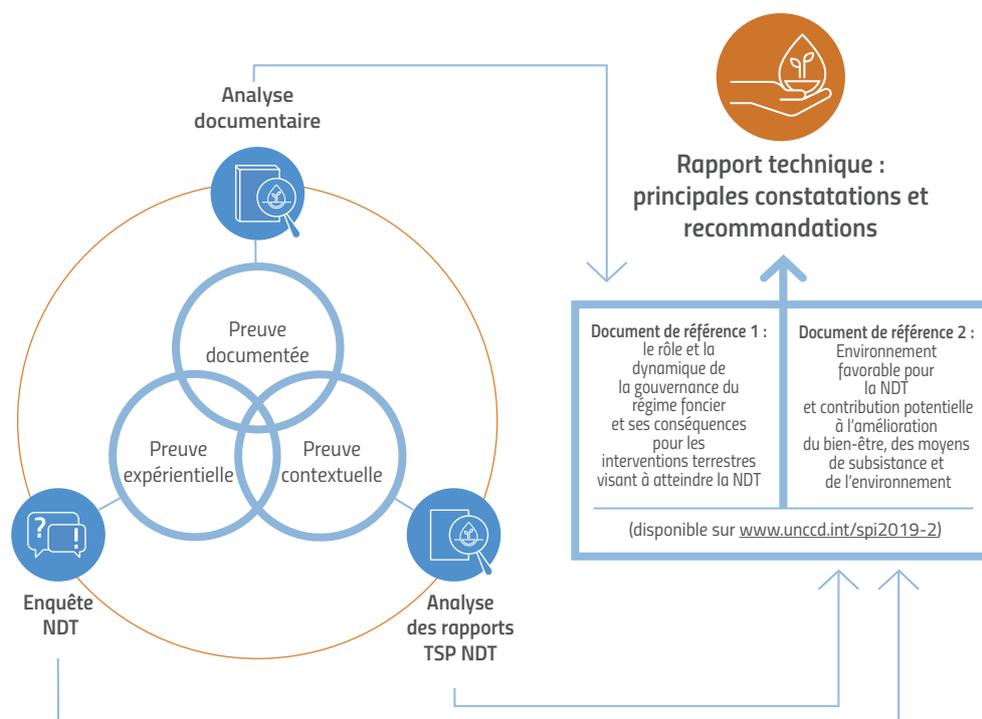


FIGURE 3

L'approche méthodologique de ce rapport. Trois approches principales sont utilisées pour construire une base de données probantes et formuler des conclusions clés et des recommandations pratiques. Les deux documents de référence fournissent une analyse approfondie des preuves sous-jacentes décrites dans ce rapport.

présentées ici portent principalement sur les données probantes entourant la GDT plutôt que sur le concept de NDT dans son ensemble.

Deuxièmement, compte tenu des rares données scientifiques disponibles sur le nouveau concept de NDT, une enquête complémentaire a été menée auprès des acteurs afin de recueillir et de synthétiser les perceptions relatives à l'environnement favorable à la NDT, aux priorités et aux capacités nationales en matière de NDT, ainsi qu'aux multiples bénéfices de la NDT en rapport avec les moyens de subsistance, le bien-être et l'environnement. Enfin, des informations contextuelles supplémentaires ont été fournies dans le cadre d'un examen systématique des rapports de pays sur les PDC de la NDT, qui fournissait une évaluation des

progrès nationaux et des difficultés rencontrées pour mettre en place un environnement favorable à la NDT efficace, ainsi que des approches permettant de traiter les multiples bénéfices. Les résultats de l'enquête ainsi que l'examen des rapports de pays sur les PDC de la NDT sont résumés dans le document de référence 2 (voir les documents complémentaires disponibles à l'adresse <<http://www.unccd.int/spi2019-2>> pour plus de détails).

Cette approche saisit et combine différents types de données probantes, résumant les meilleures recherches disponibles sur le potentiel de la NDT et abordant simultanément l'élément important de la perception des acteurs. Les bénéfices multiples et les contraintes perçus en matière de NDT amènent les acteurs à prendre des



décisions¹², et les preuves scientifiques jouent un rôle majeur dans ces perceptions (figure 3).

3.1. Analyse documentaire

L'analyse documentaire (voir le document de référence 1 dans les documents complémentaires disponibles à l'adresse <<http://www.unccd.int/spi2019-2>>, pour plus de détails) sur les aspects de la gouvernance foncière présente l'état actuel des connaissances sur la dynamique contemporaine de la gouvernance foncière et sa relation avec un environnement favorable à la NDT. L'ISP a identifié un certain nombre de grands thèmes présentant un intérêt particulier pour la NDT. Ces thèmes, qui ont ensuite été utilisés comme mots-clés dans les moteurs de recherche, comprenaient :

- Propriété foncière, régime foncier, sécurité du régime foncier, attribution de titres fonciers, les questions d'égalité entre les sexes dans le domaine foncier ;
- Arrangements institutionnels, niveau de centralisation de la gouvernance foncière, (dés)intégration entre institutions ;
- Marchés fonciers, acquisitions de terres à grande échelle, commercialisation agricole ;
- Acteurs privés dans la gouvernance foncière ;
- Interventions fondées sur la gestion des terres visant à obtenir de multiples bénéfices de la NDT et du bien-être.

Pour chacun de ces thèmes, une documentation décrivant la dynamique récente (dix dernières années) et l'interface avec la GDT et la NDT est examinée. De plus, la documentation établissant

une base de preuves pour de multiples bénéfices, ou leur absence, est analysée.

L'analyse s'appuie sur un ensemble de publications examinées par des pairs, de documentation parallèle, de sources institutionnelles et de rapports. Les mots-clés relatifs aux thèmes identifiés ont été définis pour être utilisés dans les moteurs de recherche tels que Google Scholar. Des référentiels de ressources institutionnelles (Banque mondiale) et de la société civile (Coalition internationale pour l'accès à la terre) ont été approfondis. En général, la documentation publiée au cours de la période 2008-2018 a été prise en compte, bien que des publications importantes plus anciennes aient parfois aussi été incluses. Les articles de synthèse ou les rapports existants sur les sujets discutés ont été utilisés comme sources principales d'information. En l'absence d'articles de synthèse ou de rapports récents, des études de cas ont été explorées pour compléter la base de données.

Le présent rapport (pour plus de détails, voir le document de référence 1 dans les documents complémentaires disponibles à l'adresse <<http://www.unccd.int/spi2019-2>>) reflète la base de données disponibles sur les divers aspects de la gouvernance de la NDT, qui ne couvre pas tous les aspects de la même façon. Par exemple, parce qu'on a pu trouver plus de preuves sur les aspects de gouvernance de la GDT, on accorde plus d'attention à ce thème qu'à la restauration, pour laquelle moins de preuves documentaires étaient disponibles.

Les messages clés sont étayés par des déclarations pour lesquelles une évaluation de la fiabilité a été effectuée en évaluant le niveau d'accord entre les différentes sources documentaires et la quantité de preuves documentaires disponibles sur un sujet donné, selon les systèmes du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et du PIBSE pour décrire les preuves (Mastrandrea et al., 2010) (tableau 1).

12 Les décisions environnementales en général (y compris celles liées à la NDT) sont fortement influencées par l'idéologie, les préjugés, les intérêts, les valeurs et la politique (Harding et al., 2009).



Agreement ↓ ↑	Fort consensus Preuves limitées	Fort consensus Preuves moyennes	Fort consensus Preuves solides
	Consensus moyen Preuves limitées	Consensus moyen Preuves moyennes	Consensus moyen Preuves solides
	Faible consensus Preuves limitées	Faible consensus Preuves moyennes	Faible consensus Preuves solides
← Preuve →			

TABLEAU 1

Description des éléments de preuve du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, utilisée pour évaluer les éléments de preuve figurant dans le présent rapport Mastrandrea et al. (2010).

3.2. Enquête sur la neutralité en matière de dégradation des terres

Une enquête en ligne (voir le document de référence 2 dans la documentation supplémentaire disponible à l'adresse <<http://www.unccd.int/spi2019-2>> pour plus de détails) a été mis au point avec un groupe de travail de l'ISP et a été distribué aux praticiens et aux experts impliqués dans le PDC de la NDT et les activités associées à la mi-novembre 2018. L'enquête a été réalisée via SurveyMonkey et comprenait un maximum de 25 questions. La liste des questions variait en fonction du type de répondant (consultants nationaux et régionaux ; organisation nationale responsable ; chercheurs/scientifiques ; secteur privé/entreprise ; organisations de la société civile/organisations intergouvernementales).

L'enquête visait à recueillir des informations dans deux domaines clés : premièrement, ce qui était nécessaire pour atteindre et maintenir la NDT en termes de politiques, de motivations et de soutien ; et, deuxièmement, la manière dont les initiatives de NDT contribuent à la réalisation des objectifs environnementaux et à l'amélioration du bien-être humain et des moyens de subsistance. Les questions de l'enquête ont été élaborées sur la base des conseils de l'ISP lors de plusieurs séries de consultations. La majorité des questions ont adopté des échelles de Likert ou des échelles d'évaluation pour recueillir les réponses.



3.3. Examen des rapports de pays du Programme de définition des cibles de neutralité en matière de dégradation des terres

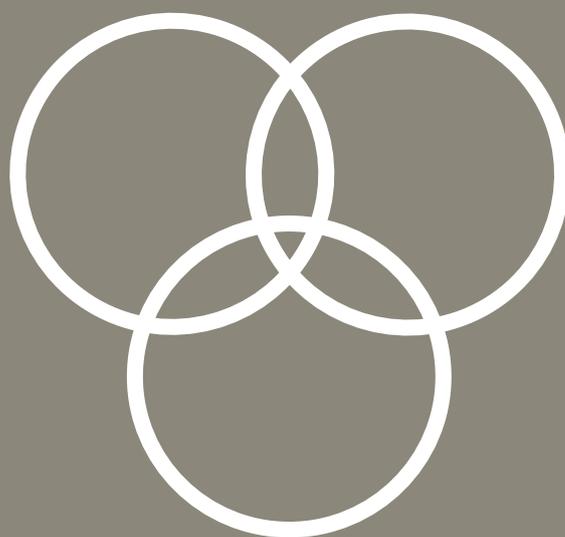
Au total, 30 rapports de pays sur les PDC de NDT ont été examinés¹³ (voir le document de référence 2 dans la documentation supplémentaire disponible à l'adresse <<http://www.unccd.int/spi2019-2>> pour plus de détails). La sélection des rapports nationaux a été entreprise pour assurer l'équilibre entre les cinq annexes régionales de mise en œuvre de la CNULCD, ainsi qu'au sein des régions en termes de diversité du niveau de développement de chaque pays et de différences sous-régionales. Afin d'assurer l'équilibre interrégional, un minimum de six pays ont été sélectionnés dans chaque région¹⁴. Pour assurer l'équilibre intrarégional, l'Indice de développement humain (IDH) a été utilisé comme indicateur indirect, la sélection des pays comprenant un éventail de valeurs d'IDH allant du plus faible au plus élevé. Les rapports ont été examinés en anglais, français, espagnol et russe par sept examinateurs différents.

Le contenu de chaque rapport national a été évalué sur un ensemble de critères qui avaient été définis initialement sur la base d'un examen de la documentation spécialisée¹⁵. Une première série de critères potentiels a ensuite été révisée au moyen d'une série de consultations avec des experts. Quinze critères ont été identifiés au total pour les quatre dimensions de l'environnement favorable (figure 1), qui ont servi de cadre à l'examen systématique des rapports de pays sur les PDC de NDT. Une échelle de notation et un modèle de notation ont été développés pour fournir une approche cohérente d'évaluation des rapports basée sur une échelle de 1 à 4 (1 = en retard ; 2 = quelques progrès ; 3 = en bonne voie ; 4 = achevé ou atteint) (voir le document de référence 2 dans les documents complémentaires disponibles à l'adresse <<http://www.unccd.int/spi2019-2>> pour plus de détails).

13 Asie : Népal, Cambodge, Bangladesh, Vietnam, Jordanie, Chine et Sri Lanka ; Afrique : Niger, Cameroun, Érythrée, Malawi, Bénin, Swaziland, Guinée équatoriale, Algérie ; Europe centrale et orientale : Kirghizistan, Moldavie, Arménie, Géorgie, Bosnie-Herzégovine, Biélorussie ; Amérique latine et Caraïbes : Guyana, Nicaragua, Bolivie, République dominicaine, Colombie, Grenade, Chili ; Méditerranée orientale : Turquie, Italie.

14 Dans le cas de la région du nord de la Méditerranée, seuls deux rapports de pays étaient disponibles. Ainsi, un pays supplémentaire de chacune des quatre autres régions a été sélectionné pour atteindre un total de 30 rapports.

15 Akhtar-Schuster et al. (2017); Akhtar-Schuster et al. (2011); Chasek et al. (2019); Chasek et al. (2015); Cowie et al. (2018); Orr et al. (2017); Enemark (2012); Enemark (2010); Fisher et al. (2018); Food and Agriculture Organization of the United Nations (2012); Global Mechanism of the United Nations Convention to Combat Desertification (2016a); Global Mechanism of the United Nations Convention to Combat Desertification (2016b); Grainger (2015); IPBES (2018); Stavi and Lal (2015); Wunder and Bodle (2019).



Cette approche saisit et combine différents types de données probantes, résumant les meilleures recherches disponibles sur le potentiel de la NDT et abordant simultanément l'élément important de la perception des acteurs.







Messages clés

- | | | |
|------|--|----|
| 4.1. | Données empiriques et contextuelles sur l'environnement favorable à la neutralité en matière de la dégradation des terres et ses multiples bénéfices | 46 |
| 4.2. | Documentation de preuves sur les dimensions de la gouvernance foncière de la neutralité en matière de dégradation des terres | 53 |



Messages clés fondés sur des données scientifiques dans le but de créer un environnement propice à la neutralité de la dégradation des terres et afin d'obtenir de multiples avantages, en améliorant le bien-être et les moyens de subsistance, ainsi que les conditions environnementales.

4.1. Données empiriques et contextuelles sur l'environnement favorable à la neutralité en matière de la dégradation des terres et ses multiples bénéfices

4.1.1. Résultats de l'enquête auprès des acteurs de la neutralité en matière de dégradation des terres et de l'examen des rapports de pays du programme de définition des cibles de neutralité en matière de dégradation des terres

Les résultats de l'examen des rapports de pays sur les PDC de NDT ainsi que de l'enquête auprès des acteurs de la NDT mettent en évidence des éléments de l'environnement favorable à la NDT où des progrès satisfaisants ont été accomplis et où les capacités nationales sont renforcées.

Les figures 4, 5 et 6 présentent un résumé des résultats de l'enquête auprès des acteurs.¹⁶ Ils mettent en évidence les mesures que les acteurs considèrent comme les plus importantes pour la mise en œuvre de la NDT (figure 4), les défis les plus importants pour la mise en œuvre de la NDT à l'avenir (figure 5), ainsi que les multiples bénéfices que les acteurs attendent de la mise en œuvre de la NDT (figure 6). En termes de mesures importantes, une vision nationale à long terme et un engagement en faveur de la NDT, ainsi qu'un budget

16 Le document de référence 2, section 3.2 (voir documents complémentaires disponibles à l'adresse <<http://www.unccd.int/spi2019-2>>) fournit un résumé détaillé des résultats de l'enquête sur la NDT. Ces résultats sont ensuite examinés à la section 4 du document de référence 2.



national et un régime foncier sécurisé. Pour ce qui est des défis à relever, une connaissance et une compréhension insuffisantes de la NDT ainsi qu'un financement et un engagement de haut niveau insuffisants sont tous considérés comme importants. Les acteurs s'attendent à un large éventail d'avantages multiples de la mise en œuvre de la NDT, y compris une biodiversité accrue, la sécurité alimentaire, la productivité et l'amélioration des moyens de subsistance.

La figure 7 résume les résultats de l'examen des rapports de pays sur les PDC de NDT.¹⁷ Les quatre dimensions de l'environnement favorable ainsi que les 15 critères utilisés pour évaluer les rapports sont inclus, de même que le mode et les notes moyennes pour chaque critère dans les 30 rapports examinés. Les valeurs plus élevées de la figure reflètent des éléments de l'environnement favorable où les pays ont fait état de progrès plus importants, les valeurs plus faibles mettant en évidence des progrès plus limités ou un manque d'informations. Des progrès et des capacités nationales plus importants ont été signalés en ce qui concerne l'établissement d'un engagement et d'objectifs nationaux, la coordination institutionnelle (en particulier la création d'un organisme chef de file et la coordination horizontale) et la consultation multipartite. Les progrès et les capacités ont également été plus importants en termes de réglementation environnementale, de planification et de cohérence des politiques, d'évaluation des causes et des effets de la NDT et d'établissement de niveaux de référence nationaux pour les indicateurs mondiaux.

Les domaines qui ont été signalés comme étant à la traîne concernent le pilier financier (à la fois l'évaluation des besoins de financement et la recherche de sources de financement), le régime foncier et les arrangements avec les utilisateurs, la planification territoriale intégrée, les mécanismes de neutralité pour compenser les gains et les pertes, les capacités techniques nécessaires à la mise en œuvre et l'évaluation des multiples avantages et compromis économiques, sociaux et environnementaux associés à la réalisation de la NDT.

Les principales conclusions de l'enquête NDT et de l'examen des rapports de pays des PDC sont développées plus en détail dans les sections 4.1.2 et 4.1.3, structurées autour des quatre dimensions de l'environnement favorable identifiées.

La sécurité du régime foncier et l'accès à la terre sont des catalyseurs importants pour la mise en œuvre de la neutralité en matière de dégradation des terres, mais les progrès nationaux et les capacités restent faibles. Les progrès nationaux limités sont évidents dans la mise en place de systèmes efficaces de planification territoriale intégrée et, en particulier, dans l'intégration de mécanismes de neutralité.

17 Le document de référence 2, section 3.1 (voir les documents complémentaires disponibles à l'adresse <<http://www.unccd.int/spi2019-2>>) fournit un résumé détaillé des résultats de l'examen des rapports de pays des PDC de NDT. Ces résultats sont ensuite examinés à la section 4 du document de référence 2.

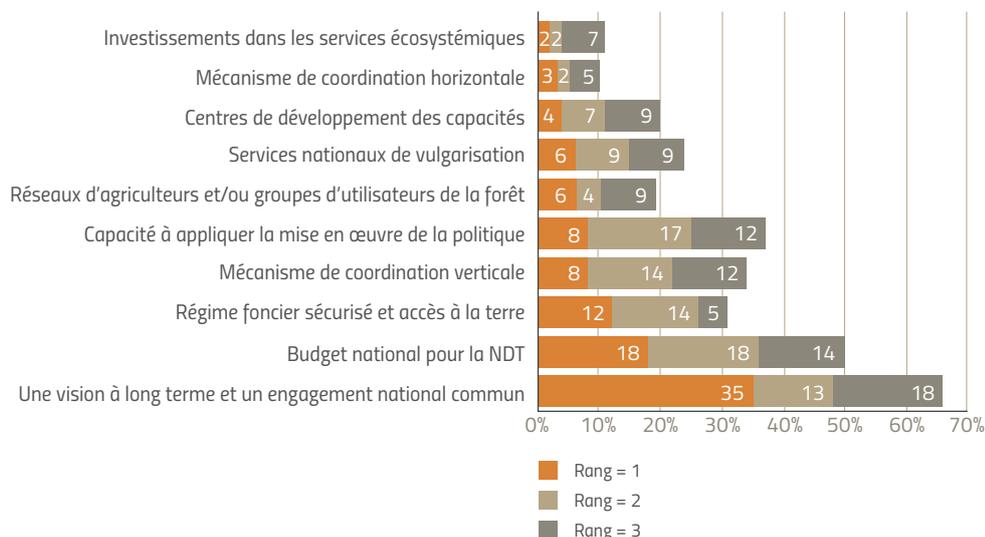


FIGURE 4
Résultats de l'enquête : perceptions des politiques, procédures et incitations les plus importantes pouvant aider à mettre en œuvre la neutralité en matière de dégradation des terres (% des répondants dans chaque rang ; n=204)

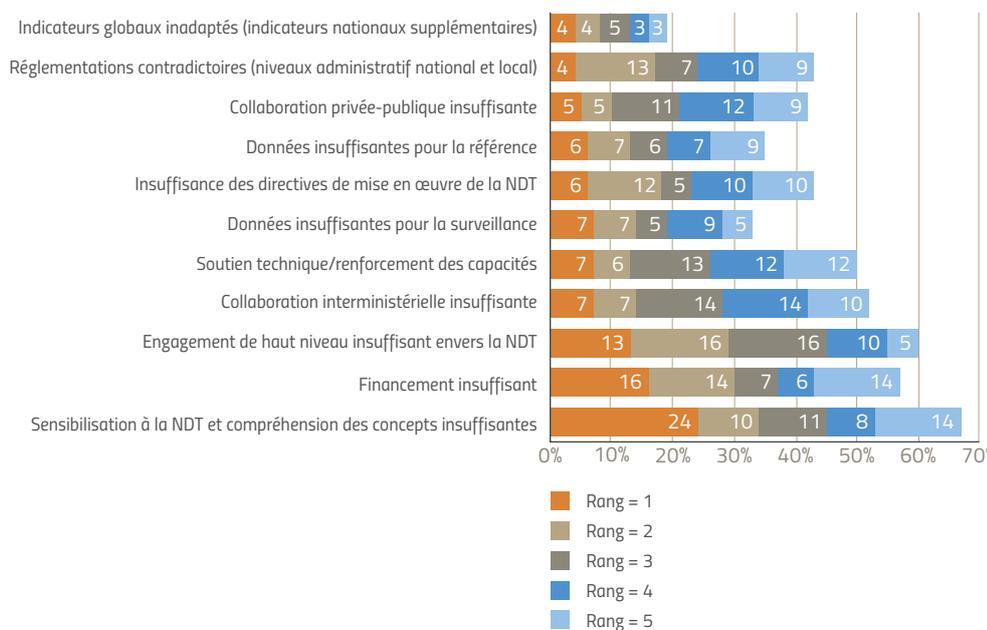


FIGURE 5
Résultats de l'enquête : perceptions des cinq défis les plus importants pour la mise en œuvre de la neutralité en matière de dégradation des terres à l'avenir (% des répondants ; n=190)

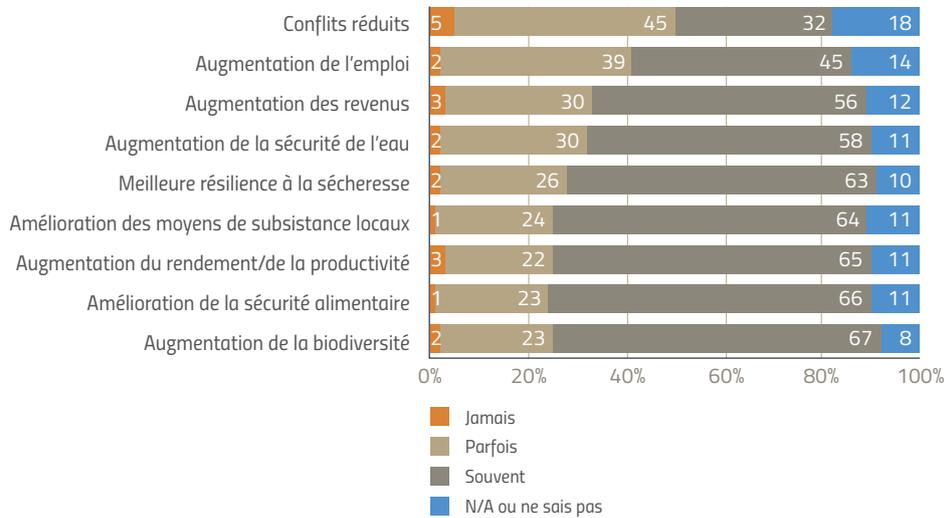


FIGURE 6
Résultats de l'enquête : perceptions des bénéfices multiples attendus de la mise en œuvre de la neutralité en matière de dégradation des terres (% des répondants ; n=190)

4.1.2. Un environnement favorable efficace

Dimension institutionnelle d'un environnement favorable

Une vision nationale à long terme et un engagement communs en faveur de la NDT sont perçus comme essentiels à la mise en œuvre de la NDT, et des progrès satisfaisants sont évidents dans la définition des cibles et la coordination institutionnelle. Cependant, des lacunes subsistent dans l'intégration des cibles en matière de NDT, la coordination verticale et l'importance politique globale accordée à la NDT parmi les priorités concurrentes.

1. Une vision et un engagement à long terme communs à l'échelle nationale à l'égard de la NDT sont considérés dans l'enquête comme la mesure la plus importante pour soutenir la mise en œuvre de la NDT.
2. Dans l'ensemble, on constate des progrès notables dans l'enquête et dans les rapports nationaux des PDC de NDT sur la définition de cibles en matière de NDT, la création d'un organisme responsable (principalement les ministères de l'environnement ou de l'agriculture), les mécanismes de coordination horizontale et la consultation multipartite.
3. Des lacunes sont évidentes dans l'intégration des cibles dans les plans nationaux, la mise en place de mécanismes de coordination verticale et de capacités institutionnelles en matière d'application, la sécurisation foncière et la résolution des conflits, ainsi que dans l'importance globale accordée à la question de la NDT parmi les priorités politiques concurrentes.

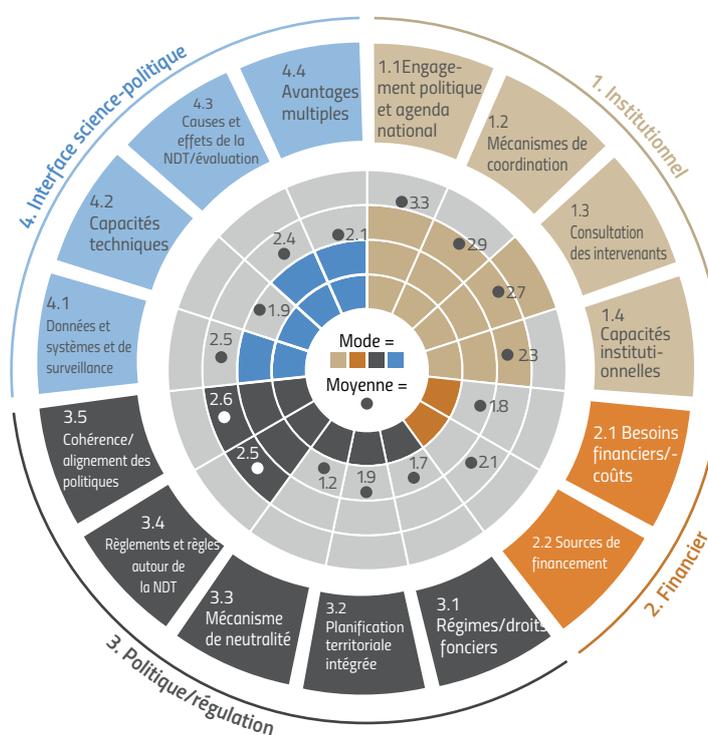


FIGURE 7

Résumé des résultats de l'examen des 30 rapports de pays des Programmes de définition des cibles de la neutralité en matière de dégradation des terres (PDC de NDT) : modes et scores moyens sur quatre pour chaque critère.

Les résultats sont présentés en fonction des quatre dimensions et des 15 critères développés pour évaluer l'environnement favorable à la NDT. Les chiffres dans l'anneau externe représentent les numéros de critères, comme indiqué dans les zones de texte associées. Les résultats de la notation des 30 rapports sont présentés en tant que valeurs de mode (barres de couleur) et moyennes (points avec chiffres). Les scores sont sur un maximum de quatre points dans tous les rapports examinés. Les scores peuvent être interprétés comme suit : 4 = « terminé ou atteint » ; 3 = « sur la bonne voie » ; 2 = « quelques progrès » ; 1 = « en retard » ou « informations insuffisantes ». Les notes présentées dans le graphique sont calculées comme étant soit le mode, soit la note moyenne pour chaque critère pour l'ensemble des 30 pays examinés (voir le document de référence 2, section 2.2 : examen systématique des rapports des PDC, pages 6 et 7).

Dimension financière d'un environnement favorable

Dans l'enquête, un budget national pour la NDT est considéré comme une mesure importante pour la mise en œuvre, mais peu de pays ont évalué leurs besoins financiers ou ont sécurisé un financement pour la NDT.

4. Un budget national pour la NDT est classé dans l'enquête comme l'une des mesures les plus importantes pour soutenir la mise en œuvre, tandis que le manque de financement a été classé comme un défi important pour aller de l'avant.



5. Le Fonds mondial pour l'environnement est considéré comme une autre source de financement importante, tandis que le Mécanisme Mondial de la CNULCD était considéré comme un catalyseur clé du financement.
6. Les rapports de pays des PDC de NDT sur les besoins financiers et le calcul du coût ne contiennent que très peu d'informations, ce qui donne à penser qu'il s'agit d'un retard important.
7. Dans l'ensemble, une minorité de répondants à l'enquête (16 %) ont déclaré avoir obtenu un financement pour la NDT à ce jour.
10. La majorité des répondants à l'enquête estiment que leurs systèmes de planification territoriale intégrée sont modestes ou limités, alors que l'adoption de mécanismes de neutralité dans la planification territoriale est limitée.
11. Très peu de rapports de pays des PDC de NDT évaluent l'efficacité des systèmes de planification territoriale intégrée ou font référence à un mécanisme de neutralité. Les mécanismes de planification territoriale intégrée et de neutralité semblent constituer d'importantes lacunes en matière de capacités.

Dimension politique et réglementaire d'un environnement favorable

La sécurité du régime foncier et l'accès à la terre sont des catalyseurs importants pour la mise en œuvre de la neutralité en matière de dégradation des terres,¹⁸ mais les progrès nationaux et les capacités restent faibles. Les progrès nationaux limités sont évidents dans la mise en place de systèmes efficaces de planification territoriale intégrée et, en particulier, dans l'intégration de mécanismes de neutralité.

8. Le régime foncier sécurisé et l'accès aux terres sont classés dans l'enquête comme une mesure importante pour la mise en œuvre de la NDT, tandis que la capacité nationale de sécurisation des régimes fonciers est jugée faible.
9. Les rapports de pays des PDC de NDT fournissent des preuves limitées pour démontrer l'importance de la sécurité du régime foncier, car très peu de rapports traitent du régime foncier. Dans les rares cas où il est abordé, il est identifié comme une faiblesse ou un obstacle à la GDT. Cela donne à penser que le régime foncier et les mécanismes de gouvernance représentent

La dimension science-politique d'un environnement favorable

Les pays utilisent les trois indicateurs mondiaux,¹⁹ mais des lacunes subsistent dans les capacités nationales pour fixer des niveaux de référence et suivre les progrès, en particulier en ce qui concerne la dynamique de la productivité des terres et le carbone organique des sols. Malgré ces lacunes, dans la plupart des cas, les systèmes de données nationaux sont adéquats pour mettre à disposition les données disponibles dans le cadre des décisions de planification territoriale.

12. Les répondants au sondage estiment que le manque de connaissance et de compréhension de la NDT et de ses concepts clés est un défi majeur pour l'avenir de la NDT. Des lacunes dans les capacités techniques de mise en œuvre de la NDT apparaissent à la fois dans l'enquête et dans les rapports de pays des PDC de NDT.
13. La plupart des répondants à l'enquête confirment qu'ils utiliseraient les trois indicateurs

¹⁸ Les résultats de l'enquête présentés ici sont fortement corroborés par les conclusions de la documentation (voir le paragraphe 4.2 du document de référence 1, dans les documents supplémentaires disponibles à l'adresse <<http://www.unccd.int/spi2019-2>>).

¹⁹ Productivité des terres, stocks de carbone du sol, couverture terrestre. Voir Orr et al. (2017).



globaux, mais les capacités nationales en matière d'établissement de niveaux de référence et de suivi des progrès sont jugées comparativement faibles.

14. Les rapports de pays des PDC de NDT mettent en évidence des progrès considérables dans la définition des niveaux de référence nationaux pour les indicateurs mondiaux. Des capacités plus fortes sont mises en évidence dans la cartographie de la couverture terrestre et dans l'évaluation de l'évolution de l'utilisation des terres, et les ensembles de données nationaux sont souvent utilisés. Toutefois, les capacités de surveillance de la dynamique productivité des terres et du COS sont limitées, et reposent sur des bases de données mondiales.
15. Malgré ces lacunes, les résultats de l'enquête montrent que, dans la plupart des cas, les systèmes de données nationaux sont jugés adéquats pour mettre à disposition les données dans les décisions de planification territoriale, et que ces données sont perçues comme un défi de moindre priorité pour la mise en œuvre de la NDT.
16. Les résultats de l'enquête et les rapports de pays des PDC de NDT mettent en évidence des capacités renforcées et de bons progrès en

Parmi les mesures importantes mentionnées pour tirer parti des bénéfices multiples, citons la participation pleine et effective des communautés locales et des parties prenantes, l'intégration de la NDT aux plans et programmes existants et l'évaluation des compromis économiques, sociaux et environnementaux lors de la conception du programme.

matière d'évaluation de la dégradation des sols et de leur potentiel, mais des capacités et des progrès limités en matière d'évaluation de la résilience et d'évaluation socio-économique. La résilience fait référence à la capacité d'un système à absorber les perturbations et à se réorganiser de manière à conserver essentiellement la même fonction, la même structure et les mêmes rétroactions (Walker et al., 2004).

4.1.3. *Bénéfices multiples*

Les parties prenantes s'attendent à ce que divers bénéfices sur le bien-être humain et les moyens de subsistance se concrétisent en conséquence de la gestion durable des terres et de la neutralité de la dégradation des terres (NDT). Parmi les mesures importantes mentionnées pour tirer parti des bénéfices multiples, citons la participation pleine et effective des communautés locales et des parties prenantes, l'intégration de la NDT aux plans et programmes existants et l'évaluation des compromis économiques, sociaux et environnementaux lors de la conception du programme. Il manque encore des capacités pour évaluer les bénéfices multiples et les compromis, et les gérer lors de la conception du projet.

17. Plus de 90 % des répondants à l'enquête sont d'accord ou tout à fait d'accord pour dire qu'ils s'attendent à des effets positifs de la GDT et la NDT sur le bien-être humain et les moyens de subsistance. Les personnes interrogées s'attendent également à voir de nombreux bénéfices en conséquence de la mise en œuvre de la NDT, notamment une sécurité alimentaire accrue, des moyens de subsistance locaux améliorés, une biodiversité accrue, des rendements/une productivité accrue et une résilience accrue à la sécheresse. Les fortes attentes des répondants quant aux multiples bénéfices découlant de la mise en œuvre de la NDT contrastent avec les indications tout aussi fortes selon lesquelles la NDT est en concurrence avec d'autres priorités politiques (message clé 1).



18. Les rapports de pays des PDC de NDT soulignent que les pays identifient ces liens et bénéfices à des degrés divers, certains adoptant des plans de levier. Parmi les principales possibilités de levier identifiées figurent l'amélioration de la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté, la conservation, la productivité agricole, la résilience au climat, la sécurité de l'approvisionnement en eau, l'éradication de la faim, le revenu des ménages et le développement économique. Les rapports de pays des PDC de NDT voient donc la possibilité de faire progresser la mise en œuvre des ODD parallèlement à celle de la NDT.
19. Les résultats de l'enquête et les rapports de pays des PDC de NDT mettent en évidence certaines mesures importantes pour tirer parti des bénéfices multiples, notamment la participation pleine et effective des communautés locales et des parties prenantes, l'intégration de la NDT aux plans et programmes existants, un plus grand engagement des ministères centraux de la planification et des finances, l'évaluation économique, les compromis sociaux et environnementaux lors de la conception du programme et la priorisation des résultats en termes de moyens d'existence.
20. Bien que les répondants à l'enquête s'accordent à dire que la prise en compte des bénéfices multiples facilite la planification de la NDT, moins de la moitié estime concevoir clairement comment gérer les compromis et juge qu'il existe des lacunes considérables dans la disponibilité des données permettant de suivre les bénéfices multiples. Ceci met en évidence les lacunes potentielles des capacités nationales d'évaluation des bénéfices multiples et compromis, et d'une conception de projets et de programmes visant à maximiser les bénéfices multiples et à gérer les tensions ou les conséquences imprévues.
21. Près de 50 % des répondants à l'enquête signalent des lacunes considérables dans la disponibilité de données de qualité sur

toute une gamme d'bénéfices, notamment pour faire progresser la NDT tenant compte de la problématique hommes-femmes. La résilience (56 %), le carbone organique du sol (COS) (45 %) et l'égalité des sexes (56%) sont des domaines où la qualité des données est inexistante ou particulièrement médiocre.

4.2. Documentation de preuves sur les dimensions de la gouvernance foncière de la neutralité en matière de dégradation des terres

4.2.1. Tendances des mécanismes actuels de gouvernance foncière et acteurs impliqués

La gouvernance foncière est un exercice d'équilibre déconnecté mettant en jeu trois grandes priorités : la protection de l'environnement, les objectifs économiques et les objectifs socioculturels. Différentes agences gouvernementales à différents niveaux administratifs et des acteurs privés interviennent sur les questions liées à la terre, la plupart du temps sans forum central pour connecter ces différentes parties prenantes. La réalisation de la NDT nécessite une gouvernance foncière responsable, qui facilite notamment la coopération des utilisateurs des terres et des parties prenantes impliquées dans la gouvernance

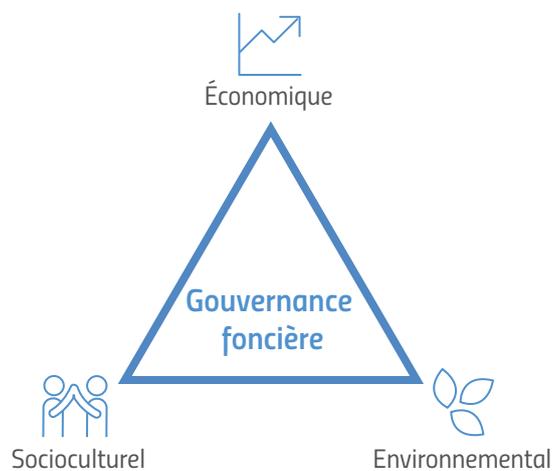


FIGURE 8
La gouvernance foncière, un exercice d'équilibre entre trois objectifs généraux



foncière à différents niveaux et tenant compte de la problématique femme-homme (encadré 3). Vous trouverez ci-dessous les principaux résultats d'un examen approfondi de la documentation scientifique.

La mise en œuvre des mesures de neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) repose largement sur une gouvernance foncière responsable. Les initiatives de NDT devraient expliquer la manière dont la gouvernance foncière est organisée dans un contexte spécifique. Cela implique de prendre conscience des différents intérêts fonciers, des agences pertinentes multiples et souvent fragmentées, du cadre législatif, du niveau de décentralisation, de l'importance des institutions de gouvernance coutumière de la terre et des divers régimes de gestion des terres (allant des différentes formes d'agriculture sédentaire jusqu'au pastoralisme²⁰ et à l'habitat forestier).

La gouvernance foncière peut être statutaire, coutumière ou, dans des contextes pluralistes, combiner les deux. Les nombreux types de gouvernance foncière coutumière constituent probablement la forme la plus importante de gouvernance foncière en termes de superficie. La gouvernance foncière coutumière est menacée par des intérêts extérieurs et par les processus de mondialisation, mais elle est également de plus en plus protégée par les lois nationales.

22. La gouvernance foncière est façonnée par les lois statutaires et les institutions de certains pays, mais des éléments de preuve dans la documentation relative à la gouvernance foncière suggèrent que la gouvernance foncière coutumière continue d'être en vigueur sur

20 Pour des informations sur les solutions permettant aux communautés pastorales de réaliser la NDT, voir (voir document de référence 1, encadré 13 dans les documents complémentaires disponibles à l'adresse <<http://www.unccd.int/spi2019-2>>), où des exemples tirés du plateau du Qinghai tibétain et des terres pastorales jordaniennes sont abordés.

la plupart des terres agricoles²¹ [Consensus moyen, preuves limitées].

23. Lorsque la gouvernance foncière statutaire et la gouvernance foncière coutumière coïncident, les personnes sont sujettes au pluralisme juridique (voir le document d'information n°2 dans les documents complémentaires disponibles à l'adresse <<http://www.unccd.int/spi2019-2>> pour plus de détails). Le pluralisme juridique peut être une solution adaptative de gouvernance des terres dans des contextes socio-écologiques variés, mais il peut également être une source de conflit lorsque les utilisateurs de la terre sont soumis à des ensembles de règles contradictoires [Consensus fort, preuves moyennes].

24. Les acteurs privés jouent un rôle de plus en plus important dans la définition de la gouvernance foncière [Consensus fort, preuves solides].

25. La décentralisation de la gouvernance foncière fait référence à la redistribution en cours du pouvoir et de l'autorité en matière de gouvernance foncière, entre les niveaux administratifs centraux, régionaux et locaux. Ce phénomène mondial permet à la gouvernance foncière de s'adapter aux contextes socio-écologiques locaux, mais peut également accroître la fragmentation et entraver la coordination au niveau national [Consensus fort, preuves solides].²²

21 Voir le document de référence 1, paragraphe 3.1, dans les documents supplémentaires disponibles à l'adresse <<http://www.unccd.int/spi2019-2>> pour un aperçu de l'importance et des implications du régime foncier coutumier et du pluralisme juridique.

22 Voir le document de référence 1 dans les documents complémentaires disponibles à l'adresse <<http://www.unccd.int/spi2019-2>> pour une discussion sur les différentes formes de décentralisation de la gouvernance foncière. Le tableau 1 du document de référence 1 présente les bénéfices et les inconvénients de la gouvernance foncière centralisée et décentralisée pour la NDT.



La sécurité du régime foncier constitue le pivot de la gouvernance foncière responsable. Sans sécurité foncière, les utilisateurs des terres sont moins susceptibles d'investir dans la gestion durable des terres (figure 9). De plus, pour pouvoir fonctionner, la plupart des interventions basées sur la terre nécessitent un régime foncier sécurisé. La forme du régime foncier (en pleine propriété, nationalisée, locative, communale/coutumière²³)

La sécurité du régime foncier constitue le pivot de la gouvernance foncière responsable. Sans sécurité foncière, les utilisateurs des terres sont moins susceptibles d'investir dans la gestion durable des terres.

23 Voir le document de référence 1, encadré 1, dans les documents complémentaires disponibles à l'adresse <<http://www.unccd.int/spi2019-2>>) pour obtenir les définitions relatives aux systèmes d'occupation des terres.

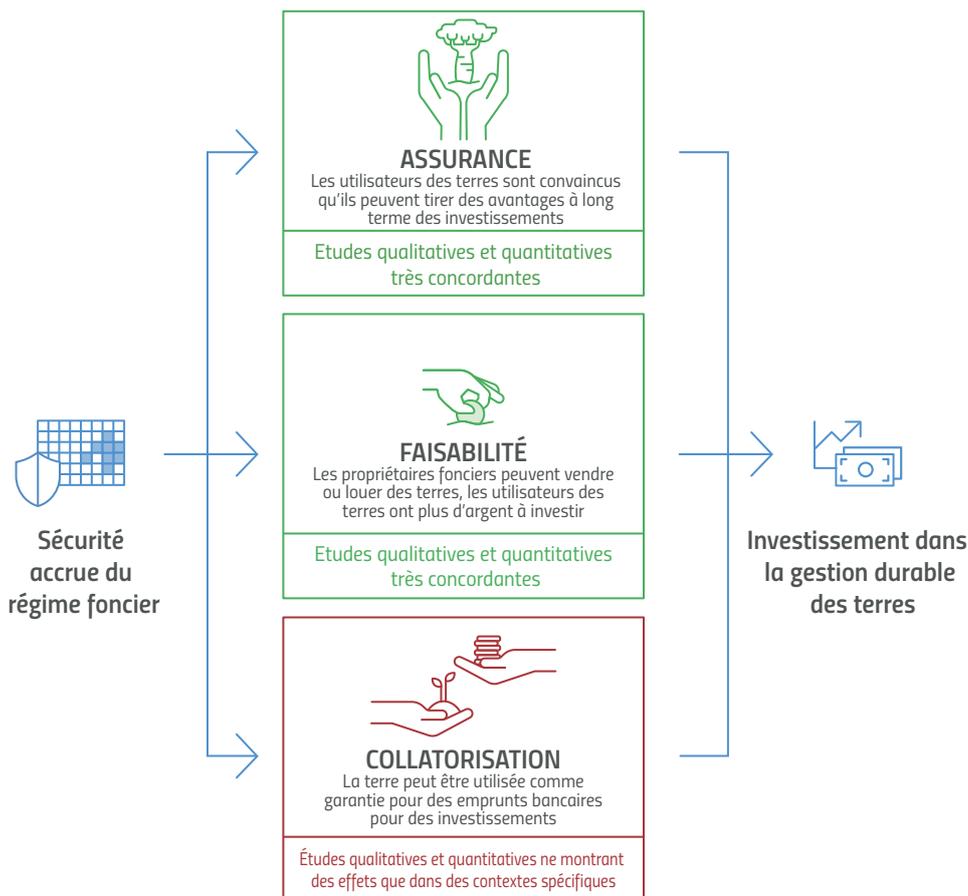


FIGURE 9

Trois voies théoriques allant d'une sécurité accrue du régime foncier à un investissement dans la gestion durable des terres, avec une indication des éléments actuellement disponibles. Il a été démontré que les effets d'assurance et de faisabilité travaillent de concert à l'activation de l'investissement dans la NDT dans la majorité des études, tandis que les études actuelles ne parviennent pas à trouver un effet de collatéralisation dans la plupart des contextes.



n'est pas directement liée à la sécurité du régime foncier (la certitude que les relations et les accords ultérieurs sur les droits d'utilisation, de contrôle et de transfert des terres sont respectés et reconnus par d'autres). Les systèmes coutumiers peuvent être hautement sécurisés même en l'absence de titres fonciers formels, et les systèmes en pleine propriété peuvent être perçus comme très instables dans certains contextes.

26. Bien que davantage d'éléments de preuve relatifs aux combinaisons spécifiques de mesures d'occupation pouvant produire des résultats en matière de GDT soient encore nécessaires, des études, en particulier celles évaluant les impacts à long terme, suggèrent que la sécurité d'occupation est une condition nécessaire mais insuffisante pour la GDT. Des incertitudes subsistent quant au lien de causalité : les investissements fonciers peuvent également entraîner une augmentation de la sécurité du régime foncier [Consensus moyen, preuves moyennes].

27. L'amélioration de la sécurité d'occupation perçue peut provoquer des changements dans le comportement des utilisateurs des terres, qui ont ainsi l'assurance de pouvoir tirer parti des investissements (figure 10). Cet effet d'assurance peut ajouter à l'environnement favorable pour la DNT [Consensus moyen, preuves moyennes].

28. La sécurité accrue du régime foncier aura probablement un effet de renforcement de la faisabilité, les utilisateurs des terres pouvant accéder à de nouvelles sources de revenus en louant ou en vendant une partie de leurs terres et/ou en occupant des emplois non agricoles. Ceci leur permet d'investir dans la GDT. Aucun élément de preuve ne permet de corroborer un effet de collatéralisation (figure 10), où un régime foncier sécurisé permettrait aux utilisateurs des terres d'obtenir des prêts bancaires [Consensus moyen, preuve moyennes].

Hypothèse

Basé sur Higgins et al., 2018

Un régime foncier sécurisé a un effet positif sur les investissements dans la conservation des sols



La formalisation foncière a un effet positif sur les investissements dans la conservation des sols



La formalisation foncière améliore l'accès des ménages aux crédits



Le renforcement des droits fonciers collectifs a un effet positif sur l'investissement productif



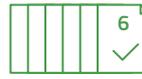
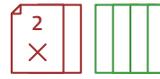
La formalisation foncière a un effet positif sur les revenus des ménages



La formalisation foncière a un effet positif sur la productivité



La formalisation foncière a un impact positif sur l'investissement productif



✗ Études pour lesquelles aucun effet significatif n'est observé
✓ Études pour lesquelles un effet positif est observé

FIGURE 10

Corroboration des hypothèses sélectionnées dans les études quantitatives.



29. Les interventions de NDT couramment utilisées telles que les paiements pour services écosystémiques ou d'autres subventions ne peuvent pas fonctionner dans des conditions de régime foncier précaires. Par conséquent, les questions de régime foncier doivent être traitées avant la mise en œuvre de telles mesures, ou des mesures de rechange doivent être recherchées [Consensus fort, preuves solides].

Les efforts visant à accroître la sécurité foncière se sont longtemps limités à la délivrance de

titres de propriété individuels. Les agences de financement ont évolué vers un renforcement plus général de la gouvernance foncière. Interventions that address the sources of tenure insecurity.

30. L'enregistrement foncier et l'attribution de titres peuvent améliorer la sécurité d'occupation, mais d'autres mesures pourraient être plus efficaces en fonction du contexte. Le régime foncier individuel en propriété n'est pas une condition préalable à la sécurité du

ENCADRÉ 2

Recettes du succès dans les projets d'administration des biens fonciers

Il n'y a pas de solution universelle à un régime foncier précaire. Les mêmes mesures peuvent accroître la sécurité d'occupation dans un contexte tout en étant inefficaces, voire nuisibles dans d'autres (Holden and Ghebru, 2016). Même si ces interventions amélioreraient la gouvernance foncière, leurs coûts de mise en œuvre (par exemple, le coût de démarcation et d'enregistrement des droits fonciers individuels) est souvent très élevés (Palmer et al., 2009). Un examen interne des interventions relatives au régime foncier financé par la Banque mondiale (The World Bank, 2016) a montré que les interventions ont plus de chances d'être couronnées de succès si :

- Elles permettent une compréhension des sources d'insécurité d'occupation et traitent ces sources. Par exemple, le régime foncier peut être précaire dans le cadre d'un système coutumier communal en raison de l'empiètement d'étrangers sur les terres. Dans ce cas, l'enregistrement des titres fonciers individuels en pleine propriété sera probablement inefficace, car l'insécurité vient du manque de capacité de la communauté à protéger sa propriété commune, et non de l'absence de propriété individuelle (Fitzpatrick, 2005).
- Elles renforcent progressivement le cadre juridique et politique. Par exemple, il est peu probable que l'on obtienne immédiatement le titre complet si l'administration foncière n'a pas encore la capacité à décider ou à administrer de tels titres.
- Elles rendent compte de la capacité locale en demandant si la mesure peut être financièrement viable. L'administration des biens fonciers (c'est-à-dire la tenue d'un registre foncier et d'un cadastre) est coûteuse et doit être assumée par les gouvernements, les utilisateurs des terres et/ou les donateurs internationaux (Deininger et al., 2011).
- Elles bénéficient d'un soutien financier, politique et de l'opinion publique à long terme.



régime foncier²⁴. Le renforcement des administrations foncières locales et des institutions foncières peut être plus efficace pour améliorer la sécurité d'occupation perçue, tandis que l'attribution de titres peut avoir des effets pervers sur la sécurité d'occupation perçue dans certains contextes [Consensus moyen, preuves moyennes].

31. Les mesures de la NDT doivent tenir compte des différents systèmes de propriété foncière et s'y adapter, et tenir compte de la dynamique de ces systèmes. Les mesures doivent faire le point sur l'ensemble des droits répartis sur les terres en question. L'inclusion de toutes les parties prenantes concernées peut garantir que les mesures de NDT ne provoquent pas de conflits et ne privent pas les personnes d'actifs de moyens d'existence. Par exemple, lorsqu'un projet vise à remettre en état des terres dégradées en y interdisant l'accès, un système d'indemnisation doit être mise en place et inclure toutes les personnes qui les utilisent, tout au long de l'année [Consensus moyen, preuves limitées].

24 Une discussion sur les problèmes pouvant résulter d'un objectif unique d'octroi de titres fonciers individuels est présentée dans le document de référence 1, encadré 7 (voir les documents complémentaires disponibles à l'adresse <<http://www.unccd.int/spi2019-2>>).

Les coopératives agricoles ont le potentiel d'être des partenaires pour la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT). Différentes formes d'intégration verticale dans la gouvernance foncière doivent être prises en compte lors de la mise en œuvre de la NDT et offrir des possibilités de mise en œuvre par le biais de partenariats avec divers acteurs des chaînes de valeur mondialisées.

32. L'impact des interventions foncières sur la durabilité et le bien-être réellement atteints est incertain, et des études à plus long terme sont nécessaires pour établir des relations hypothétiques [Consensus faible, preuves limitées].

Le secteur agricole est entré dans une période de dynamisme au cours de laquelle de nouveaux types de gouvernance et de gestion des terres, tels que les acquisitions de terres à grande échelle, les exploitations de taille moyenne et l'agriculture contractuelle, sont en augmentation. Les coopératives agricoles ont le potentiel d'être des partenaires pour la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT). Différentes formes d'intégration verticale dans la gouvernance foncière doivent être prises en compte lors de la mise en œuvre de la NDT et offrir des possibilités de mise en œuvre par le biais de partenariats avec divers acteurs des chaînes de valeur mondialisées. Ces nouvelles dispositions en matière de gouvernance foncière constituent également une menace pour la réalisation des objectifs de NDT.

33. Compte tenu de l'ampleur des nouveaux types de gouvernance et de gestion des terres (acquisitions de terres à grande échelle (ATGE), Ferme de taille moyenne (FTM) et agriculteurs sous contrat) actuellement mis en place, et du rythme auquel ils prolifèrent, il est important que les mesures de NDT les prennent en compte. Ces nouveaux systèmes fonciers pourraient offrir à la NDT des possibilités de tirer parti de nouvelles dispositions en matière de gouvernance et de gestion, pour atteindre les objectifs en matière de NDT [Consensus faible, preuves moyennes].

34. Les impacts environnementaux négatifs signalés par les ATGE sont en contraste avec les aspirations à la durabilité exprimées par de nombreux gestionnaires d'ATGE.²⁵ Lors de

25 Une étude de la Banque mondiale a montré que les acquisitions de terres à grande échelle (ATGE) étudiées sont principalement destinées à générer des impacts environnementaux et socio-économiques positifs, mais aboutissent principalement au contraire. Le document de référence 1, encadré 21 (voir les documents complémentaires disponibles à l'adresse <<http://www.unccd.int/spi2019-2>>), contient des recommandations préliminaires sur la manière de tirer parti des effets positifs des ATGE.



la négociation des nouveaux ATGE, des évaluations rigoureuses d'impact sur l'environnement doivent être conduites et des accords clairs et contraignants sur l'intendance des terres en général, et plus spécifiquement sur les NDT, doivent être inclus dans l'accord [Consensus faible, preuves moyennes].

35. Le renforcement de la capacité de surveillance et du pouvoir réglementaire des gouvernements hôtes en matière d'ATGE peut être un moyen de prendre le contrôle de l'environnement sur

de très vastes étendues de terres [Consensus moyen, preuves moyennes].

36. Les FTM ont des caractéristiques différentes de celles des petits exploitants agricoles typiques. Les FTM peuvent réagir à des incitations à la GDT différentes de celles des petits exploitants et, compte tenu de leur importance croissante en termes de superficie occupée, il est nécessaire de mener des recherches pour trouver des moyens de les inciter à adopter la NDT [Consensus faible, preuves limitées].

ENCADRÉ 3

Dimensions du genre dans la gouvernance foncière

Les femmes ayant tendance à dépendre davantage des ressources naturelles et des terres, la dégradation des terres les affecte de manière disproportionnée. Cependant, elles ne se voient souvent pas attribuer un rôle égal dans la prise de décision officielle en matière de gouvernance foncière ou d'aménagement (UN Women, 2018) du territoire. Dans le même temps, le rôle majeur de responsables de l'environnement attribué aux femmes en fait des partenaires essentiels dans les actions de neutralisation de la dégradation des terres qui doivent être mises en place pour lutter contre la dégradation (Collantes et al., 2018).

Le régime foncier peut être fortement lié au genre : au niveau intra-ménage, les titres de propriété sont souvent dévolus aux hommes, et des lois de succession asymétriques peuvent exacerber davantage cette situation (Tsikata, 2016). Alors que les systèmes coutumiers (sans titre officiel) peuvent rencontrer des problèmes de genre similaires, des campagnes de formalisation foncière mal conçues risquent d'exacerber de telles inégalités, en particulier lorsque les titres de propriété ne peuvent pas être partagés entre les époux. Ces insécurités foncières affectent la participation des femmes aux initiatives de lutte contre la dégradation des terres (voir figure 9) et Okpara et al. (2019). La tendance actuelle aux acquisitions de terres à grande échelle et aux fermes de taille moyenne constitue une menace supplémentaire pour l'égalité des sexes, dans la mesure où elle peut entraîner le passage de nombreux emplois ruraux relativement égaux en hommes et femmes à un petit nombre de travailleurs agricoles à dominance masculine (Doss et al., 2014).

Des interventions de gouvernance foncière tenant compte des spécificités du genre peuvent réduire considérablement l'inégalité d'accès aux terres et permettre aux femmes de gérer efficacement l'environnement (Holden et al., 2011; Ali et al., 2014). Le genre joue donc un rôle central dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers, des pêches et des forêts et les objectifs de développement durable liés à la terre. Une attention soutenue à l'inclusion de la dimension de genre dans les programmes de définition d'objectifs, la planification de l'utilisation des terres et la conception des interventions est justifiée (Collantes et al., 2018).



37. Les nouveaux utilisateurs des terres qui n'ont qu'un intérêt lointain et à court terme dans la terre constituent probablement une menace pour la NDT [Consensus élevé, preuves moyennes]. Leur incitation à une gestion responsable des terres est moindre. Pour impliquer ces utilisateurs de terres dans les mesures de NDT, des mesures restrictives peuvent être plus efficaces [Consensus faible, preuves limitées].
38. L'agriculture contractuelle peut rapprocher les agriculteurs de la portée des outils de gouvernance des terres privées et offre donc la possibilité de déployer des mesures à l'échelle [Consensus moyen, preuves solides].
39. En revanche, l'agriculture sous contrat peut se traduire sous la forme de booms de récoltes, où l'on constate que des profits élevés ou des dettes élevées incitent les agriculteurs à se développer et/ou à adopter une gestion non durable des terres. Cela peut être une source de grave dégradation des sols et des interventions spécifiques sont nécessaires pour éviter cette dégradation - souvent rapide - des terres [Consensus élevé, preuves solides].

Les femmes, occupant déjà un rôle central en matière de gestion environnementale responsable, deviennent des partenaires clés dans la lutte contre la dégradation, par leurs actions orientées vers la neutralité de la dégradation des terres.

4.2.2. Mécanismes de mise en œuvre des décisions de neutralisation de la dégradation des sols dans la gouvernance foncière

La planification intégrée de l'utilisation des terres réconcilie la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) et d'autres cibles dans un processus politique qui détermine une utilisation future souhaitable des terres. L'efficacité de la mise en œuvre de la NDT dans les processus de planification de l'utilisation des terres peut être améliorée en gérant les compromis et les synergies selon d'autres cibles fondées sur les terres.

Les gouvernements optent principalement pour des services de conseil agricole et des incitations financières, intégrés aux politiques agricoles générales ou ciblés sous la forme de paiements pour services écosystémiques. Le zonage des terres ou des réglementations spécifiques en matière de gestion des terres sont utilisés dans une moindre mesure, mais peuvent être importants pour atteindre l'objectif de neutralité.

40. Les récents programmes de subventions aux intrants africains²⁶ ont permis d'atténuer la pression sur les terres et quelques rares preuves suggèrent que cela contribuerait à réduire le défrichement des forêts [Consensus faible, preuves limitées]. Cependant, les biais dans le ciblage des destinataires et la dégradation des terres existante peuvent nuire aux effets sur le bien-être et la productivité de ces programmes [Consensus moyen, preuves solides].

26 Voir le document de référence 1, paragraphe 5.3.2, dans les documents complémentaires disponibles à l'adresse <<http://www.unccd.int/spi2019-2>> pour une discussion sur les subventions à l'agriculture à grande échelle.

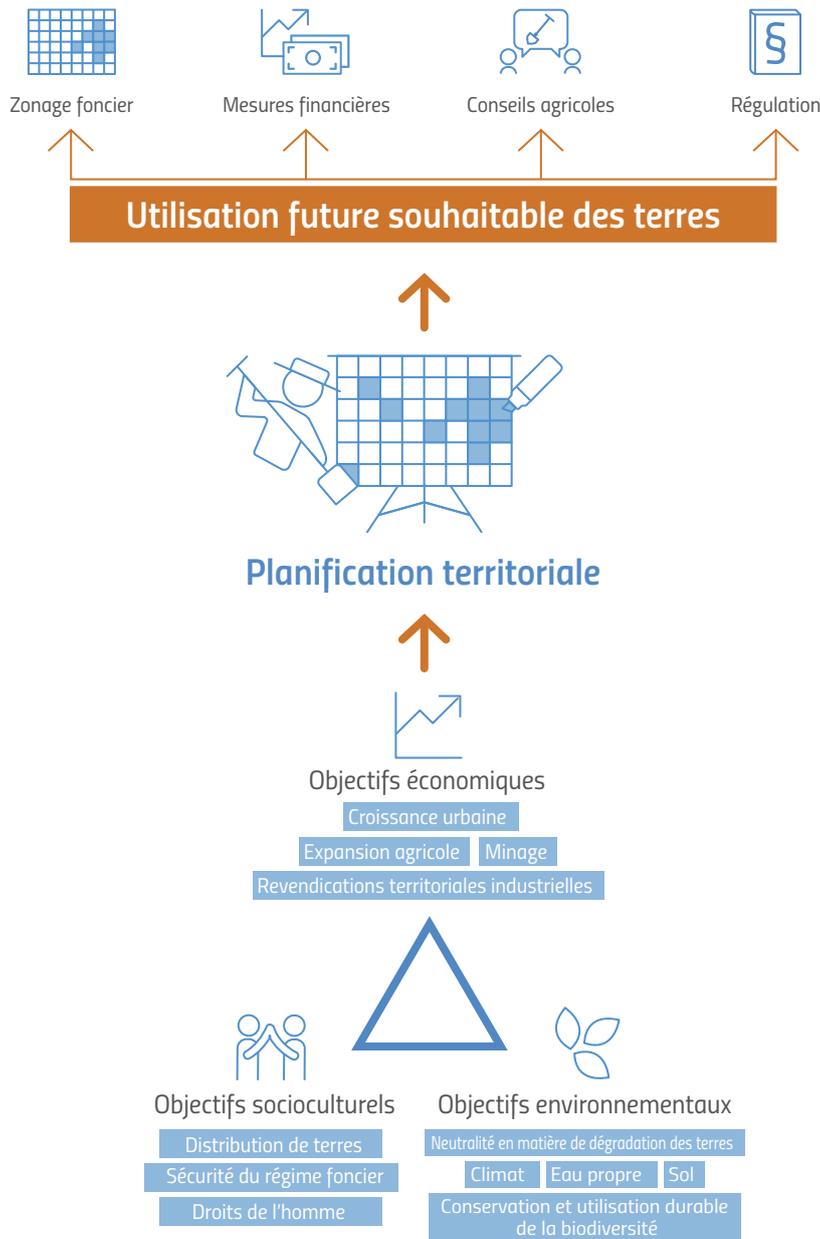


FIGURE 11

La planification intégrée de l'utilisation des sols (ILUP), un exercice d'équilibre entre trois grandes priorités. L'ILUP est une négociation au cours de laquelle on exprime les futures utilisations du sol souhaitables. Divers instruments ILUP peuvent être utilisés pour parvenir à cette utilisation future souhaitable des terres. Le zonage de l'utilisation¹⁶ des terres peut être appliqué pour exclure les utilisateurs des terres, comme cela a été fait dans le domaine des projets de restauration écologique ou de l'exclusion des pâturages. Cette mesure crée des coûts d'opportunité pour les utilisateurs locaux des terres. L'efficacité du zonage dans l'utilisation des terres reste peu étudiée et peut être compromise par les effets de fuite qui apparaissent lorsque les utilisateurs de terres exclus transfèrent leurs activités ailleurs [Consensus moyen, preuves limitées].

16 Voir le document de référence 1, paragraphe 5.2, dans les documents supplémentaires disponibles à l'adresse <<http://www.unccd.int/spi2019-2>>, pour une discussion sur le zonage des terres.



41. Les subventions agricoles à grande échelle,²⁷ telles que la Politique agricole commune de l'Union européenne, utilisent de plus en plus la conditionnalité (lorsque les subventions sont subordonnées à des pratiques de GDT spécifiques) et les subventions optionnelles (où les utilisateurs des terres peuvent choisir de respecter des clauses supplémentaires en retour de subventions supplémentaires). Même si le potentiel de ces programmes à atteindre un nombre élevé d'agriculteurs est élevé, les preuves suggèrent que l'additionnalité dans les systèmes d'écoconditionnalité est souvent faible, car les clauses ne vont pas au-delà des pratiques préexistantes [Consensus élevé, preuves moyennes].
42. Les subventions agricoles à grande échelle peuvent être perturbatrices et créer des incitations perverses à la surproduction ou à la monoculture (Consensus élevé, preuves solides). La dynamique récemment observée dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques fait apparaître une diminution de ces types de subventions [Consensus élevé, preuves solides].
43. Les PSE²⁸ sont des interventions visant à récompenser les utilisateurs des terres qui prennent des mesures pour maintenir une offre de services écosystémiques, qui sont souvent bénéfiques pour le grand public au-delà du simple utilisateur des terres. Ces systèmes peuvent contribuer à la NDT et au bien-être, mais ils ne sont probablement appropriés que lorsque la dégradation des terres sur les fermes a des impacts non agricoles (problèmes de charge sédimentaire, par exemple) [Consensus élevé, preuves limitées]. L'additionnalité peut être compromise par les fuites (lorsqu'une pratique dégradante d'utilisation des terres découragée localement par le biais de PSE est transférée vers des zones où le système de PSE n'est pas opérationnel, ce qui annule la dégradation plutôt que de créer une réduction nette des dégradations) et le ciblage biaisé (lorsque les élites s'emparent du paiement et/ou lorsque les inscrits pratiquaient déjà la gestion foncière souhaitée). Les paiements peuvent également faire oublier la motivation intrinsèque de gestion responsable des terres (lorsque l'action volontaire diminue si une compensation monétaire est offerte) [Consensus élevé, preuves solides].

La planification intégrée de l'utilisation des terres réconcilie la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) et d'autres cibles dans un processus politique qui détermine une utilisation future souhaitable des terres.

44. Les services de conseil agricole²⁹ peuvent fournir aux utilisateurs des terres les informations nécessaires pour mettre en œuvre la NDT. Cela peut être efficace dans la mesure où le manque d'informations est le seul facteur limitant à l'adoption de la GDT [Consensus élevé, preuves moyennes]. Un engagement

27 Voir le document de référence 1, paragraphe 5.3.2, dans les documents complémentaires disponibles à l'adresse <<http://www.unccd.int/spi2019-2>> pour une discussion sur les subventions à l'agriculture à grande échelle.

28 Voir le document de référence 1, paragraphe 5.3.3, dans les documents supplémentaires disponibles à l'adresse <<http://www.unccd.int/spi2019-2>>, pour une discussion sur les PES.

29 Aussi appelé extension agricole. Voir le document de référence 1, paragraphe 5.4, dans les documents supplémentaires disponibles à l'adresse <<http://www.unccd.int/spi2019-2>>, pour une discussion sur les services de conseil agricole.



prolongé et participatif peut être nécessaire pour obtenir des résultats, tandis que dans un autre contexte, des conseils à la demande peuvent être plus appropriés.

45. Les réglementations³⁰ fixant des limites ou des conditions préalables à la gestion des terres sont rarement utilisées pour contrôler la dégradation des terres. La réglementation sert à contrôler les quantités de pesticides ou de fumier, bien que la principale préoccupation de ces outils rigoureux ne soit pas la dégradation des terres, mais plutôt la salubrité de l'eau ou la santé humaine. L'efficacité des réglementations contre la dégradation des sols est incertaine [Consensus faible, preuves limitées].

L'intégration accrue des utilisateurs des terres aux chaînes de valeur mondiales a amplifié le rôle de la gouvernance des terres privées. Les outils et les interventions que les entreprises peuvent utiliser pour améliorer la durabilité et le bien-être des agriculteurs dans leur chaîne d'approvisionnement comprennent : la formation agricole, les investissements directs à l'origine, les codes de conduite internes, l'éco-certification, les tables rondes sur les produits de base et les normes imposées par les détaillants. Les dispositifs de gouvernance hybride peuvent encourager d'autres entreprises à adopter ces outils et permettre de contrôler l'efficacité de ces outils.

46. La possibilité d'inclure les objectifs de NDT aux outils de gouvernance privés existants doit être étudiée. De nombreux outils actuels n'accordent que peu ou pas d'attention aux aspects liés à la dégradation des sols [Consensus faible, preuves limitées] (voir également le tableau 2).

47. La gouvernance des terres privées ne suffira probablement pas à elle seule à atteindre les objectifs de la NDT [Consensus moyen, preuves limitées]. Les intérêts privés en matière de développement durable ont un effet, mais les entreprises sont moins susceptibles d'adopter des mesures qui affectent négativement leurs bénéfices, leur position concurrentielle ou leur production [Consensus moyen, preuves limitées]. La gouvernance foncière hybride, dans laquelle la gouvernance foncière publique et privée se complètent, peut avoir plus de potentiel, mais les bases factuelles sont rares [Consensus faible, preuves limitées]

Les interventions de neutralisation de la dégradation des sols peuvent avoir un impact sur les moyens de subsistance des populations. Par conséquent, les instruments politiques doivent prendre en compte les impacts potentiels sur la sécurité du régime foncier. Les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et³¹ aux forêts fournissent de bonnes orientations en matière de mise en œuvre.

48. La mise en œuvre actuelle de la NDT repose largement sur la gestion durable des terres et se limite principalement à fournir des informations, à permettre le choix et à proposer des incitations financières. De tels outils à faible impact sur la sécurité foncière peuvent être efficaces [Consensus faible, preuves limitées], mais des recherches supplémentaires sont nécessaires pour déterminer s'ils peuvent suffire à atteindre la NDT.

30 Voir le document de référence 1, paragraphe 5.5, dans les documents supplémentaires disponibles à l'adresse <<http://www.unccd.int/spi2019-2>>, pour une discussion sur la régulation.

31 Voir les Food and Agriculture Organization of the United Nations (2012) Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (VGGT).



TABLEAU 2

Échelle de Nuffield des interventions de gouvernance publiques et privées en faveur de la neutralité en matière de dégradation des terres. La gouvernance foncière publique fait référence aux processus liés à la terre initiés et dirigés par les gouvernements (sous-)nationaux. Dans la gouvernance foncière privée, les acteurs de la chaîne de valeur remplissent ce rôle. Les interventions sont classées par degré, de permissives (en bas) à strictes (en haut). Les interventions permissives sont de nature plus volontaire, alors que les interventions strictes orientent la gestion des terres dans une direction spécifique. Les interventions publiques et privées sont répertoriées. Pour une discussion détaillée sur ces interventions, voir le document de référence 1 dans la documentation supplémentaire disponible à l'adresse <<http://www.unccd.int/spi2019-2>> pour plus de détails.

	Description	Gouvernance foncière publique	Gouvernance foncière privée
Élimination du choix	<i>Orientation des actions vers la fin désirée, exclusivement</i>	Zonage d'une zone strictement protégée	Interdiction des produits provenant de zones spécifiques de la chaîne d'approvisionnement
Restriction du choix	<i>Suppression des options de choix inappropriées</i>	Gestion des terres réglementées	Agriculture contractuelle de gestion de la production avec limitation des pratiques dommageables Normes imposées par les détaillants
Orientation des choix par des moyens dissuasifs	<i>Application de taxes ou de charges</i>	Taxe pollueur-payeur	
Orientation des choix par des incitations	<i>Application d'incitations financières</i>	Subventions agricoles avec des clauses de conformité (par exemple, la politique agricole commune dans l'Union européenne)	Éco-certification
Orientation des choix par modification de la politique par défaut	<i>Proposition de meilleures options</i>		Agriculture contractuelle avec des conditions pour une production durable Tables rondes sur les produits de base
Favoriser le choix	<i>Permettre aux utilisateurs des terres de changer de comportement</i>	Augmentation de la sécurité foncière Fournir aux agriculteurs des intrants plus durables (par exemple, programmes de subvention des intrants africains)	Codes de conduite de l'entreprise
Fournir l'information	<i>Informier ou éduquer les utilisateurs des terres</i>	Programmes de conseils agricoles	Formation des agriculteurs sous contrat
Ne rien faire	<i>Aucune action au-delà de la surveillance</i>		



Les interventions de neutralisation de la dégradation des sols peuvent avoir un impact sur les moyens de subsistance des populations. Par conséquent, les instruments politiques doivent prendre en compte les impacts potentiels sur la sécurité du régime foncier.







Propositions

5.1.	Dimension institutionnelle d'un environnement favorable	68
5.2.	Dimension financière d'un environnement favorable	69
5.3.	Dimension politique et réglementaire d'un environnement favorable	69
5.4.	La dimension science-politique d'un environnement favorable	70
5.5.	Bénéfices multiples	70



Propositions visant à créer un environnement propice à la neutralité en matière de dégradation des terres et à en soutirer de multiples bénéfices, en sauvegardant et en améliorant le bien-être et les moyens de subsistance des personnes touchées par la dégradation des terres, tout en améliorant les conditions environnementales.

5.1 Dimension institutionnelle d'un environnement favorable

Une vision nationale à long terme commune et un engagement envers la NDT ont été classés par les parties prenantes interrogées comme mesures prioritaires pour la mise en œuvre de la NDT. L'ISP propose que :

- Les pays parties alignent et intègrent les objectifs nationaux de la NDT aux plans d'action nationaux et aux plans de développement nationaux, et rehaussent le profil de la NDT dans l'agenda politique national afin de maintenir et d'améliorer le bien-être et les moyens de subsistance.

Les parties prenantes et les rapports de pays des PDC de NDT soulignent que de nombreux pays ont mis en place des mécanismes de coordination horizontale et multipartite, tandis que la capacité institutionnelle en matière de coordination verticale, de

mise en œuvre de la NDT, de résolution des conflits liés à l'utilisation des terres, et de sécurisation d'occupation des terres était insuffisante. L'ISP propose :

- D'institutionnaliser les mécanismes de coordination horizontale et multipartite à l'appui de l'intégration de la NDT et de sa mise en œuvre au-delà des PDC de NDT ;
- De renforcer ou de développer des mécanismes d'intégration verticale qui soutiennent la mise en œuvre et l'application de la NDT afin de mieux coordonner les actions descendantes et ascendantes liées à la NDT ;
- De veiller à ce que les arrangements institutionnels horizontaux et verticaux permettent de mettre à niveau et de mieux appliquer les meilleures pratiques à mettre en œuvre et de surveiller les mesures de NDT et soutiennent le renforcement des capacités pour développer, mettre en œuvre et contrôler les interventions en matière de NDT.



5.2 Dimension financière d'un environnement favorable

Le manque de financement a été classé comme un défi important pour la mise en œuvre de la NDT et peu de pays ont réalisé une évaluation des besoins financiers. L'ISP propose que :

- Les coûts des mesures soient comptabilisés dans les budgets à tous les niveaux. Dans la mesure du possible, il est recommandé d'optimiser les investissements existants ou planifiés pour la NDT. Des évaluations des besoins de financement aux niveaux national et autre pour atteindre chaque objectif national de NDT devraient être réalisées, notamment concernant les besoins de financement à moyen et à long terme (coûts opérationnels, coûts de surveillance et coûts d'application).

5.3 Dimension politique et réglementaire d'un environnement favorable

Le régime foncier sécurisé et l'accès aux terres sont classés comme un préalable important à la mise en œuvre de la NDT, tandis que la capacité nationale de sécurisation des régimes fonciers est jugée faible. Ceci est corroboré par une abondante documentation reliant le régime foncier sécurisé à l'adoption de la GDT. L'ISP propose :

- D'intégrer la sécurité du régime foncier aux stratégies nationales de réalisation de la NDT. Lorsque le régime foncier est précaire, il est recommandé d'évaluer les sources d'insécurité et de s'y attaquer de manière appropriée.
- De reconsidérer les programmes visant uniquement à fournir des titres fonciers individuels, car ceux-ci ne parviennent souvent pas à renforcer la sécurité du régime foncier. On peut opter pour le renforcement des capacités de l'administration des terres, la réforme juridique et réglementaire, la clarification des droits de propriété, les campagnes d'information et la

planification intégrée de l'utilisation des terres. L'application simultanée de multiples interventions est le moyen le plus efficace de s'attaquer aux sources d'insécurité.

- Les gouvernements doivent reconnaître et protéger davantage les systèmes de gouvernance foncière coutumiers dans les lois nationales afin de permettre aux détenteurs de droits fonciers coutumiers d'être des partenaires dans la NDT ;
- Les pays parties doivent suivre les VGGT³³ pour gérer les impacts des mesures de NDT sur le régime foncier.

Les parties prenantes ont estimé que leurs systèmes intégrés de planification de l'utilisation des terres étaient insuffisants et que l'adoption de mécanismes de neutralité était limitée. Une couverture très limitée des mécanismes de planification intégrée de l'utilisation des sols et de neutralité dans les rapports de pays des PDC de NDT a été observée. Par conséquent, l'ISP recommande de :

- Renforcer les capacités nationales pour une mise en œuvre efficace de la planification intégrée de l'utilisation des terres et instaurer la pleine intégration d'un mécanisme de neutralité pour contrebalancer les pertes évaluées par des gains égaux ou supérieurs. Il est recommandé de s'appuyer sur la hiérarchie de réponses dans la NDT pour identifier des mesures visant à éviter, réduire et inverser la dégradation des terres.

De nouveaux mécanismes émergents de gouvernance foncière privée couvrent des zones foncières importantes et de nouveaux types de systèmes fonciers, tels que les ATGE, les FTM et l'agriculture contractuelle. Ces types de systèmes fonciers peuvent répondre à différents signaux politiques. Par conséquent, l'ISP recommande de :

³³ Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (FAO, 2012)



- Rendre compte des acteurs impliqués dans la gouvernance foncière privée qui jouent un rôle de plus en plus important dans la formation de la gouvernance foncière et peuvent donc contribuer à la réalisation de la NDT. Une gouvernance hybride et des coalitions entre acteurs publics et privés peuvent ouvrir la voie à la mise en œuvre de mesures à grande échelle.
- Adapter la mise en œuvre de la NDT pour tenir compte de la mondialisation des chaînes de valeur des secteurs agricole et forestier. Davantage de recherches doivent être entreprises pour adapter les mécanismes de mise en œuvre de la NDT à ces types de systèmes fonciers et façonner des chaînes de valeur durables.

5.4 La dimension science-politique d'un environnement favorable

Les intervenants ont indiqué que le manque de sensibilisation et de compréhension de la NDT et des concepts clés était la principale priorité pour l'avenir de la NDT. L'enquête et les rapports de pays des PDC ont également identifié des lacunes dans les capacités techniques (suivi de la dynamique de la productivité des terres et du COS (objectif 1.1 du programme de travail de l'ISP 2018-2019) ainsi qu'une évaluation socio-économique et de la résilience) pour la mise en œuvre de la NDT. Par conséquent, l'ISP recommande de :

- Renforcer la sensibilisation en facilitant l'accès à l'information sur la NDT et renforcer les capacités au-delà des entités principales de la NDT, y compris les plus hauts niveaux de décision politique et politique, et du public en général ;
- Soutenir les initiatives de recherche et développement pour développer de nouveaux mécanismes de gouvernance foncière sensibles au contexte, capables d'éviter, de réduire et d'inverser la dégradation des sols ;
- Renforcer les capacités nationales pour améliorer l'évaluation et le suivi de la NDT, y compris les indicateurs mondiaux et nationaux, les bénéfices multiples et les compromis pour soutenir la planification intégrée de l'utilisation des terres ;
- Synthétiser et développer des méthodes scientifiques pour soutenir la planification de l'utilisation des terres, y compris l'utilisation de l'analyse de scénarios et l'évaluation des compromis.

5.5 Bénéfices multiples

L'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres réalisée par la plateforme IPBES montre qu'il est bien établi que la dégradation des sols et de l'environnement aggrave la pauvreté et aggrave les inégalités en affectant négativement le secteur agricole et en réduisant l'accès au revenu environnemental duquel les populations pauvres dépendent (IPBES, 2018). Les résultats de l'enquête montrent que les parties prenantes ont de grandes attentes en matière d'obtention de multiples bénéfices par la NDT. Cependant, la documentation suggère que les bénéfices multiples dépendent du contexte et prennent du temps à se matérialiser. Par conséquent, l'ISP recommande de :

- Synthétiser et appliquer les outils et approches scientifiques disponibles pour aider à renforcer les capacités régionales et sous-régionales d'évaluation des compromis environnementaux, économiques et sociaux, ainsi que des bénéfices multiples ;
- Évaluer adéquatement les multiples bénéfices potentiels lors de la conception des programmes et des initiatives de NDT, y compris la quantification dans la mesure du possible, afin de répondre correctement les attentes ;
- Engager au plus tôt les communautés locales et les parties prenantes concernées pour garantir que les besoins et les résultats en matière de bien-être et de moyens de subsistance, ainsi que les compromis possibles et les bénéfices multiples, sont efficacement identifiés, discutés et hiérarchisés. Les compromis entre bénéfices économiques immédiats et bénéfices multiples à long terme revêtent une importance particulière dans le cadre de telles missions ;
- Élaborer des plans nationaux de mobilisation pour maximiser les bénéfices multiples de la NDT et minimiser les compromis ou les conséquences imprévues.



La synthèse et l'application des approches scientifiques et politiques appropriées peuvent contribuer à créer un environnement favorable et entraîner de multiples avantages environnementaux, économiques et sociaux.



Références

- Adams, C.,** Rodrigues, S. T., Calmon, M. & Kumar, C. 2016. Impacts of large-scale forest restoration on socioeconomic status and local livelihoods: what we know and do not know. *Biotropica*, 48, 731-744.
- Agarwala, M.,** Atkinson, G., Fry, B. P., Home-wood, K., Mourato, S., Rowcliffe, J. M., Wallace, G. & Milner-Gulland, E. 2014. Assessing the relationship between human well-being and ecosystem services: a review of frameworks. *Conservation and Society*, 12, 437-449.
- Akhtar-Schuster, M.,** Stringer, L. C., Erlewein, A., Metternicht, G., Minelli, S., Safriel, U. & Sommer, S. 2017. Unpacking the concept of land degradation neutrality and addressing its operation through the Rio Conventions. *Journal of environmental management*, 195, 4-15.
- Akhtar-Schuster, M.,** Thomas, R. J., Stringer, L. C., Chasek, P. & Seely, M. 2011. Improving the enabling environment to combat land degradation: Institutional, financial, legal and science-policy challenges and solutions. *Land Degradation & Development*, 22, 299-312.
- Ali, D. A., Deininger, K. & Goldstein, M.** 2014. Environmental and gender impacts of land tenure regularization in Africa: Pilot evidence from Rwanda. *Journal of Development Economics*, 110, 262-275. <https://doi.org/10.1016/j.jdeveco.2013.12.009>
- Andam, K. S.,** Ferraro, P. J., Sims, K. R., Healy, A. & Holland, M. B. 2010. Protected areas reduced poverty in Costa Rica and Thailand. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 107, 9996-10001.
- Baynham-Herd, Z.,** Amano, T., Sutherland, W. J. & Donald, P. F. 2018. Governance explains variation in national responses to the biodiversity crisis. *Environmental Conservation*, 45, 407-418.
- Börner, J.,** Baylis, K., Corbera, E., Ezzine-De-Blas, D., Honey-Rosés, J., Persson, U. M. & Wunder, S. 2017. The effectiveness of payments for environmental services. *World Development*, 96, 359-374. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2017.03.020>
- Brauman, K. A.,** Daily, G. C., Duarte, T. K. E. & Mooney, H. A. 2007. The nature and value of ecosystem services: an overview highlighting hydrologic services. *Annu. Rev. Environ. Resour.*, 32, 67-98.
- Brocklesby, M. A. & Fisher, E.** 2003. Community development in sustainable livelihoods approaches—an introduction. *Community development journal*, 38, 185-198.
- Bullock, J. M.,** Aronson, J., Newton, A. C., Pywell, R. F. & Rey-Benayas, J. M. 2011. Restoration of ecosystem services and biodiversity: conflicts and opportunities. *Trends in ecology & evolution*, 26, 541-549.

- Chambers, R.** & Conway, G. 1992. Sustainable rural livelihoods: practical concepts for the 21st century, Institute of Development Studies (UK).
- Chasek, P.,** Akhtar-Schuster, M., Orr, B. J., Luise, A., Ratsimba, H. R. & Safriel, U. 2019. Land degradation neutrality: The science-policy interface from the UNCCD to national implementation. *Environmental Science & Policy*, 92, 182-190.
- Chasek, P.,** Safriel, U., Shikongo, S. & Fuhrman, V. F. 2015. Operationalizing Zero Net Land Degradation: The next stage in international efforts to combat desertification? *Journal of Arid Environments*, 112, 5-13.
- Chiesura, A.** & De Groot, R. 2003. Critical natural capital: a socio-cultural perspective. *Ecological Economics*, 44, 219-231.
- Collantes, V.,** Kloos, K., Henry, P., Mboya, A., Mor, T. & Metternicht, G. 2018. Moving towards a twin-agenda: Gender equality and land degradation neutrality. *Environmental Science & Policy*, 89, 247-253. <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2018.08.006>
- Cowie, A. L.,** Orr, B. J., Sanchez, V. M. C., Chasek, P., Crossman, N. D., Erlewein, A., Louwagie, G., Maron, M., Metternicht, G. I. & Minelli, S. 2018. Land in balance: The scientific conceptual framework for Land Degradation Neutrality. *Environmental Science & Policy*, 79, 25-35.
- Das, S.** 2017. Ecological restoration and livelihood: Contribution of planted mangroves as nursery and habitat for artisanal and commercial fishery. *World Development*, 94, 492-502.
- Deininger, K.,** Selod, H. & Burns, A. 2011. The Land Governance Assessment Framework: Identifying and monitoring good practice in the land sector, The World Bank.
- Doss, C.,** Summerfield, G. & Tsikata, 2014. Land, Gender, and Food Security. *Feminist Economics*, 20, 1-23. <https://doi.org/10.1080/13545701.2014.895021>
- Doyal, L.** & Gough, I. 1984. A theory of human needs. *Critical Social Policy*, 4, 6-38.
- Enemark, S.** 2010. Land governance: Responding to climate change, natural disasters, and the millennium development goals. *Surveying and Land Information Science*, 70, 197-209.
- Enemark, S.** 2012. Sustainable land governance: Three key demands. TS03A - Land Governance, paper no. 5998. FIG Working Week - Knowing to Manage the Territory, Protect the Environment, Evaluate the Cultural Heritage. Rome, Italy.
- FAO** 1993. Guidelines for land-use planning, Rome, Food and Agriculture Organisation of the United Nations.
- FAO** 2002. Land tenure and rural development. *FAO Land Tenure Studies*. <https://doi.org/9251048460>
- Ferraro, P. J.** & Hanauer, M. M. 2014. Quantifying causal mechanisms to determine how protected areas affect poverty through changes in ecosystem services and infrastructure. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 201307712.

- Fisher, J., Montanarella, L. & Scholes, R.** 2018. Chapter 1: Benefits to people from avoiding land degradation and restoring land. In: Montanarella, L., Scholes, R., And Brainich, A. (ed.) The IPBES assessment report on land degradation and restoration. Bonn, Germany: Secretariat of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services.
- Fitzpatrick, D.** 2005. 'Best practice' options for the legal recognition of customary tenure. *Development and change*, 36, 449-475. <https://doi.org/10.1111/j.0012-155X.2005.00419.x>
- Food And Agriculture Organization Of The United Nations** 2012. Voluntary guidelines on the responsible governance of tenure of land fisheries and forests in the context of national food security, Food and Agriculture Organization of the United Nations.
- Global Mechanism Of The United Nations Convention To Combat Desertification** 2016a. Achieving Land Degradation Neutrality at the country level. Building blocks for LDN target setting. Bonn, Germany: UNCCD.
- Global Mechanism Of The United Nations Convention To Combat Desertification** 2016b. Scaling up Land Degradation Neutrality Target Setting. From Lessons to Actions: 14 Pilot Countries' Experiences. Bonn: UNCCD.
- GLTN** 2018. Global Land Tool Network [WWW Document]. www.gltn.net
- Grainger, A.** 2015. Is Land Degradation Neutrality feasible in dry areas? *Journal of Arid Environments*, 112, 14-24.
- Hancock, J.** 2010. The case for an ecosystem service approach to decision-making: an overview. *Bioscience Horizons*, 3, 188-196.
- Harding, R., Hendriks, C. M. & Faruqi, M.** 2009. Environmental decision-making: exploring complexity and context, Federation Press.
- Higgins, D., Balint, T., Liversage, H. & Winters, P.** 2018. Investigating the impacts of increased rural land tenure security: A systematic review of the evidence. *Journal of rural studies*, 61, 34-62. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2018.05.001>
- Holden, S. T., Deininger, K. & Ghebru, H.** 2011. Tenure Insecurity, Gender, Low-cost Land Certification and Land Rental Market Participation in Ethiopia. *The Journal of Development Studies*, 47, 31-47. <https://doi.org/10.1080/00220381003706460>
- Holden, S. T. & Ghebru, H.** 2016. Land tenure reforms, tenure security and food security in poor agrarian economies: Causal linkages and research gaps. *Global Food Security*, 10, 21-28. <https://doi.org/10.1016/j.gfs.2016.07.002>
- IPBES** 2018. Thematic assessment of land degradation and restoration. Bonn, Germany: Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services.

- King, M. F.,** Renó, V. F. & Novo, E. M. 2014. The concept, dimensions and methods of assessment of human well-being within a socioecological context: a literature review. *Social indicators research*, 116, 681-698.
- Knight, K. W.** & Rosa, E. A. 2011. The environmental efficiency of well-being: A cross-national analysis. *Social Science Research*, 40, 931-949.
- Lamb, D.,** Erskine, P. D. & Parrotta, J. A. 2005. Restoration of degraded tropical forest landscapes. *Science*, 310, 1628-1632.
- Lawry, S.,** Samii, C., Hall, R., Leopold, A., Hornby, D. & Mtero, F. 2017. The impact of land property rights interventions on investment and agricultural productivity in developing countries: a systematic review. *Journal of Development Effectiveness*, 9, 61-81. <https://doi.org/10.1080/19439342.2016.1160947>
- Mastrandrea, M. D.,** Field, C. B., Stocker, T. F., Edenhofer, O., Ebi, K. L., Frame, D. J., Held, H., Kriegler, E., Mach, K. J. & Matschoss, P. R. 2010. Guidance note for lead authors of the IPCC fifth assessment report on consistent treatment of uncertainties.
- McGregor, J. A.,** Mckay, A. & Velazco, J. 2007. Needs and resources in the investigation of well-being in developing countries: illustrative evidence from Bangladesh and Peru. *Journal of Economic Methodology*, 14, 107-131.
- Narayan-Parker, D.** 2000. *Crying out for change: voices of the poor*, World Bank Publications.
- Norman, L. M.,** Villarreal, M. L., Lara-Valencia, F., Yuan, Y., Nie, W., Wilson, S., Amaya, G. & Sleeter, R. 2012. Mapping socio-environmentally vulnerable populations access and exposure to ecosystem services at the US–Mexico borderlands. *Applied Geography*, 34, 413-424.
- Okpara, U. T.,** Stringer, L. C. & Akhtar-Schuster, M. 2019. Gender and land degradation neutrality: A cross-country analysis to support more equitable practices. *Land Degradation & Development*. <https://doi.org/10.1002/ldr.3326>
- Orr, B.,** Cowie, A., Castillo Sanchez, V., Chasek, P., Crossman, N., Erlewein, A., Louwagie, G., Maron, M., Metternicht, G. & Minelli, S. Scientific conceptual framework for land degradation neutrality. Bonn, Germany: United Nations Convention to Combat Desertification (UNCCD), 2017. 1-98.
- Palmer, D.,** Fricska, S. & Wehrmann, B. 2009. *Towards improved land governance*. Food and Agriculture Organization of the United Nations, United Nations Human Settlements Programme, Rome, Italy.
- Potts, M.,** Holland, T., Erasmus, B., Anhold, S., Athayde, S., Carlson, C., Fennessy, M., Lorencova, E., Elias, P., Lowe, A., Acebey Quiroga, S. & Togtockh, C. 2018. Chapter 5: Land degradation and restoration associated with changes in ecosystem services and functions, and human well-being and quality of life. In: Montanarella, L., Scholes, R. And Brainich, A. (ed.) *The IPBES assessment report on land degradation and restoration*. Bonn, Germany: Secretariat of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services.

- Reij, C.** & Garrity, D. 2016. Scaling up farmer-managed natural regeneration in Africa to restore degraded landscapes. *Biotropica*, 48, 834-843.
- Schrekenberg, K.** 2010. Social assessment of conservation initiatives: a review of rapid methodologies, IIED.
- Sen, A.** 1990. Development as capability expansion. In: FUKADO-PARR, S. & KUMAR, A. K. S. (eds.) *Readings in Human Development* (2003). Oxford University Press.
- Sen, A.** 1993. Capability and well-being. In: NUSSBAUM, M. & SEN, A. (eds.) *The Quality of Life*. Oxford Scholarship Online.
- Sen, A.** 1994. Well-being, capability and public policy. *Giornale degli economisti e annali di economia*, 333-347.
- Sen, A.** 2001. *Development as freedom*, Oxford University Press.
- Sendzimir, J., Reij, C.** & Magnuszewski, P. 2011. Rebuilding resilience in the Sahel: re-greening in the Maradi and Zinder regions of Niger. *Ecology and Society*, 16.
- Stanturf, J. A., Palik, B. J.** & Dumroese, R. K. 2014. Contemporary forest restoration: a review emphasizing function. *Forest Ecology and Management*, 331, 292-323.
- Stavi, I.** & Lal, R. 2015. Achieving zero net land degradation: challenges and opportunities. *Journal of Arid Environments*, 112, 44-51.
- Summers, J., Smith, L., Case, J.** & Linthurst, R. 2012. A review of the elements of human well-being with an emphasis on the contribution of ecosystem services. *Ambio*, 41, 327-340.
- Sunderlin, W. D., De Sassi, C., Sills, E. O., Duchelle, A. E., Larson, A. M., Resosudarmo, I. A. P., Awono, A., Kweka, D. L.** & Huynh, T. B. 2018. Creating an appropriate tenure foundation for REDD+: The record to date and prospects for the future. *World Development*, 106, 376-392. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2018.01.010>
- The World Bank** 2016. *Lessons from Land Administration Projects: A Review of Project Performance Assessments*, Independent Evaluation Group Learning Products. Washington D.C.: The World Bank.
- Tsikata, D.** 2016. Land Tenure and Agrarian Production Systems in Sub-Saharan Africa. *Agrarian South: Journal of Political Economy*, 5, 1-19. <https://doi.org/10.1177/2277976016658738>
- UN Women** 2018. *Towards a Gender-Responsive Implementation of the United Nations Convention To Combat Desertification*.
- UNCCD** 2016. *Glossary for Performance and Progress Indicators, Financial Flows and Best Practices*. Addendum (ICCD/CRIC(11)/INF.3. Bonn: UNCCD. <http://www.unccd.int/en/programmes/Capacity-building/CBW/Resources/Documents/2016Reporting/Glossary%20compiled%20Final.pdf>

- Villamagna, A.** & Giesecke, C. 2014. Adapting human well-being frameworks for ecosystem service assessments across diverse landscapes. *Ecology and Society*, 19.
- Walker, B.**, Holling, C. S., Carpenter, S. R. & Kinzig, A. 2004. Resilience, adaptability and transformability in social–ecological systems. *Ecology and society*, 9.
- Wang, C.** & Maclaren, V. 2012. Evaluation of economic and social impacts of the sloping land conversion program: A case study in Dunhua County, China. *Forest Policy and Economics*, 14, 50-57.
- Watson, R. T.**, Noble, I. R., Bolin, B., Ravindranath, N., Verardo, D. J. & Dokken, D. J. 2000. IPCC special report on land use, land-use change, and forestry.
- Wilson, M. A.** & Howarth, R. B. 2002. Discourse-based valuation of ecosystem services: establishing fair outcomes through group deliberation. *Ecological economics*, 41, 431-443.
- Wunder, S.** & Bodle, R. 2019. Achieving land degradation neutrality in Germany: Implementation process and design of a land use change based indicator. *Environmental Science & Policy*, 92, 46-55.

L'atteinte de la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) peut générer de multiples bénéfices environnementaux, sociaux et économiques, mais seulement grâce à la création d'un environnement favorable.



L'atteinte de la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) peut générer de multiples bénéfices environnementaux, sociaux et économiques, mais seulement grâce à la création d'un environnement favorable.

Le rapport technique de la CNULCD-ISP « Création d'un environnement favorable pour la NDT et sa contribution potentielle à l'amélioration du bien-être, des moyens de subsistance et de l'environnement » fournit des preuves scientifiques de la contribution potentielle de la NDT à l'amélioration du bien-être et des moyens de subsistance, ainsi que les conditions environnementales des populations touchées par la désertification/dégradation des terres et la sécheresse. Cela a été réalisé en collectant des preuves sur la configuration d'un environnement propice à la NDT tirées de la littérature scientifique, en analysant les résultats du programme de définition des cibles de NDT et des expériences des différents acteurs directement impliqués dans les initiatives en faveur de la NDT, rassemblées dans le cadre d'une enquête mondiale sur la NDT.

Un environnement propice à la NDT repose sur la mise en place de politiques et réglementations inclusives reposant sur les plans et programmes nationaux existants, un cadre institutionnel propice à la NDT, un accès à de multiples sources de financement et une interface science-politique efficace conçue pour éclairer les interventions terrestres durables. Ce rapport fournit des preuves solides permettant de définir les dimensions cruciales d'un environnement favorable, et fournit des messages clés ainsi que des propositions de politique aux parties prenantes impliquées dans les efforts nationaux visant à participer davantage à la planification de la NDT pour gérer les terres de façon durable et offrir de multiples bénéfices en termes d'environnement, de bien-être humain et de moyens de subsistance durables.

ISBN 978-92-95117-10-5 (Copie imprimée)

ISBN 978-92-95117-16-7 (Copie électronique)

Téléchargez la note scientifique et politique ici :



www.unccd.int/spi2019-brief2

CONVENTION SUR LA LUTTE CONTRE LA DESÉRTIFICATION

Platz der Vereinten Nationen 1, 53113 Bonn, Allemagne

Adresse postale : PO Box 260129, 53153 Bonn, Allemagne

Tel. +49 (0) 228 815 2800

Fax: +49 (0) 228 815 2898/99

Courriel : secretariat@unccd.int

Site Internet : www.unccd.int

L'Interface science-politique (SPI) de la CNULD a pour mission de faciliter les échanges entre scientifiques et décideurs politiques afin de garantir la transmission d'informations, de connaissances et de conseils scientifiquement établis et politiquement pertinents.



United Nations
Convention to Combat
Desertification

UNCCD **SP** **Interface** Science - Policy